



COMMISSION B-C B1

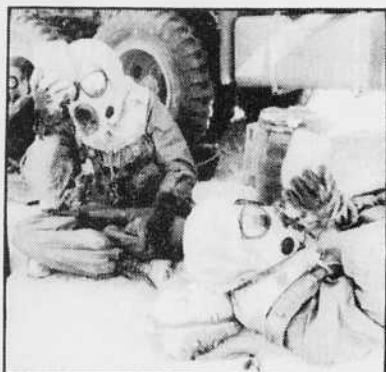
Les fonctionnaires fédéraux doivent être intégrés (la FTQ)

EAU POTABLE A7

Drummondville nie avoir un problème de pesticides

GOLFE C10

Bush menace clairement l'Irak de passer à l'attaque

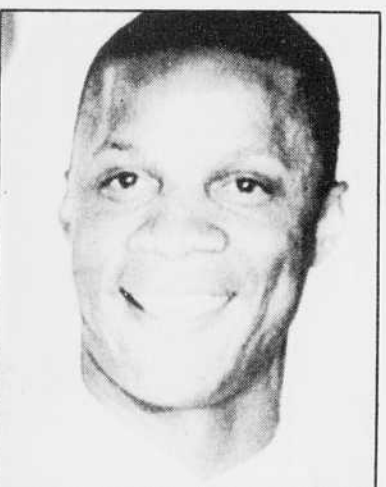


Des soldats américains spécialisés dans la lutte contre les armes chimiques, se livrent à des exercices en Arabie Saoudite.

SPORTS

Patinage: les parents d'Annie Perreault veulent une enquête

Strawberry passe aux Dodgers: 20,3 millions \$ en 5 ans



Darryl Strawberry a touché le «gros-lot». Il quitte les Mets de New York, attiré par les billets verts des Dodgers de Los Angeles.

LES ARTS C8

Pascale Perron: toujours le goût d'apprendre



Originaire de Sherbrooke, la jeune comédienne Pascale Perron joue un rôle de premier plan dans le téléroman «Le grand remous»

MÉTÉO A2

(313^e jour de l'année)

Beau: 4 à -5 C
Lever du soleil: 6h37
Coucher du soleil: 16h24
Demain: nuageux

Laflamme conteste le résultat de l'élection

□ Deuxième dans la course à la mairie de Sherbrooke, il réclame un nouveau dépouillement des votes

Andrée ALLARD Sherbrooke

Jean-Yves Laflamme, qui est arrivé deuxième dans la course à la mairie de Sherbrooke, conteste les résultats de l'élection de dimanche.

Son procureur, Me Daniel Hébert, a déposé hier après-midi au palais de justice de Sherbrooke une requête pour un nouveau dépouillement des votes. Le juge Louis-Denis

Bouchard en a reporté l'audition à ce matin, 9 h, en raison de l'absence du principal intéressé, le gagnant des élections à la mairie, Paul Gervais. Ce dernier a en effet le droit de s'opposer à un recomptage des votes.

Joint hier soir, Me Conrad Chapdelaine, l'avocat du maire élu, a toutefois indiqué avoir reçu de son client le mandat de ne pas contester la requête. «M. Gervais désire que le recomptage se fasse le plus tôt possible pour en avoir le cœur net et passer à autre chose», a souligné Me Chapdelaine.

Jean-Yves Laflamme a quant à lui expliqué à La Tribune qu'il deman-

dait «un recomptage des votes pour éclaircir, clarifier la situation et dissiper tout doute» quant à la victoire de Paul Gervais.

Bulletins rejetés

«Écoutez, la marge entre les deux est très mince. C'est moins de un pour cent», explique M. Laflamme. «Comme il y a eu au-delà de 500 votes rejetés, il y a peut-être eu des erreurs de comptage. Il y a beaucoup de gens qui ont soulevé cette possibilité et qui pensent qu'il y a peut-être eu des mauvaises décisions sur les bulletins rejetés», poursuit-il.

M. Laflamme précise à cet effet

que le rejet de certains bulletins «est laissé à la discrétion» des scrutateurs des bureaux de vote. Il déplore notamment le fait que «certains signes utilisés par les électeurs ont été acceptés dans certains districts et refusés dans d'autres».

Jean-Yves Laflamme considère avoir pris «une décision réfléchie et non sur un coup de tête». Il précise qu'il ne met pas en doute la compétence des personnes responsables du dépouillement des votes. M. Laflamme estime cependant qu'il lui est permis de douter de la validité des résultats, car s'il y avait des représentants des candidats à la mairie dans la salle

où se déroulait le dépouillement des votes, il n'y en avait aucun aux tables mêmes où s'effectuait le décompte.

Selon l'avocat de son adversaire aux élections, le candidat battu «n'allègue aucun motif sérieux d'illégalité ou d'irrégularité» pour déposer une telle requête.

Dimanche dernier, Paul Gervais a remporté les élections à la mairie avec 30,8 pour cent des suffrages exprimés, soit 294 voix de majorité sur son plus proche rival, l'ex-conseiller Jean-Yves Laflamme. M. Gervais a remporté des majorités dans sept des 12 districts électoraux de Sherbrooke.

L'adolescent avait planifié le meurtre d'Alfred Côté sur ordinateur

Pierre SAINT-JACQUES Sherbrooke

Un adolescent de 16 ans a plaidé coupable hier à l'accusation de meurtre au premier degré de M. Alfred Côté, âgé de 75 ans, du canton de Brompton.

Le vieillard qui vivait au milieu d'une cour de ferraille a été battu mortellement, le 21 septembre dernier, écopant de plus d'une trentaine de lacerations et de fractures depuis la nuque jusqu'au sommet du crâne, ainsi que d'une trentaine de fractures aux côtes.

Cette exécution a été faite à coups de tuyau de fer et avait soulevé beaucoup d'émoi dans la région estrienne.

Récit incroyable

Poe, Hitchcock, King ou tous les auteurs de contes fantastiques ou à suspense auraient probablement été ébranlés par le récit du meurtre tel que raconté par Me Crépeau.

L'adolescent avait non seulement planifié le meurtre de M. Côté depuis le 11 septembre ou même avant, mais il avait écrit et tracé un plan sur ordinateur sur la façon de s'infiltrer dans la propriété de M. Côté, sur la façon de conquérir les lieux, sur la façon de faire sortir le vieillard de chez lui et sur la façon de le tuer.

Des copies de ce plan ont été faites et quelques-unes distribuées à ses amis.

Plus que ça, le lendemain du meurtre et dans les jours suivants, l'adolescent en a fait mention dans son journal intime.

Pourquoi les amis n'ont-ils pas réagi? Tout simplement qu'ils étaient habitués aux récits un peu déconcertants de leur ami.

Le soir du meurtre, l'adolescent avait invité un ami à l'accompagner. L'ami a eu peur une fois rendu sur les lieux. Il s'est caché derrière la carrosserie d'un vieux autobus. Il n'a rien vu du crime. Il a entendu la violente bagarre.

Corps ensanglanté

Puis il a vu le corps ensanglanté de la victime sur le plancher de la bicoque, a aidé son ami à le traîner hors de la maison jusque dans le coffre de la voiture de M. Côté.

Le mobile?

Généralement les enquêteurs, dans les affaires de meurtre, ont de la difficulté à en trouver un seul.

Dans l'affaire du meurtre de la cour de ferraille, on peut en citer au moins deux: l'adolescent a souvent répété que le vieillard cachait beaucoup, beaucoup d'argent dans des boîtes métalliques de tabac vides (ce n'était pas le cas); et, lorsque l'adolescent avait travaillé chez sa victime, il avait emporté deux cordes d'escalade que le vieillard avait gardées et n'avait jamais voulu rendre à l'adolescent.

Ce dernier motif pourrait être le bon. Ces deux cordes d'escalade représentaient un peu le centre de l'univers de cet adolescent gamin qui adorait les jeux avec les cordes et qui traquait régulièrement sur ordinateur des jeux à faire avec les cordes.

Le lendemain du meurtre, l'adolescent a voulu se mettre en évidence en téléphonant à Réal Châteauneuf, enquêteur principal de la Sûreté du Québec. «Je suis un témoin de ce qui est arrivé. Une quinzaine de mafiosi m'ont traîné de force chez M. Côté et m'ont demandé de le faire sortir de la maison. J'ai assisté au meurtre.»

De témoignages en témoignages, d'indices en indices, on devait arriver à la seule conclusion possible: l'adolescent a prémédité seul le meurtre de M. Côté et l'a tué.

À SUIVRE EN PAGE A2



Le bijoutier a fait feu

Confronté à deux jeunes bandits armés qui voulaient dévaliser son commerce, hier, un bijoutier montréalais a rapidement sorti son fusil de calibre .12 pour abattre un des assaillants et maîtriser son complice jusqu'à l'arrivée des policiers. Les détails en page A9.

L'étude des cas de réfugiés risque de coûter 1 milliard

Ottawa (PC)

Au rythme actuel, le Canada en a jusqu'à l'an 2000 pour éliminer les 85 000 dossiers d'aspirants-réfugiés laissés en attente, et l'opération pourrait coûter au-delà d'un milliard de dollars. Ces chiffres, obtenus par le quotidien Le Devoir à Ottawa, proviennent de projections inédites élaborées pour le comité permanent des Communes du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration.

L'année dernière, le gouvernement avait pourtant calculé que le programme spécial qui traite d'«arriéré des réfugiés» lui permettrait de le faire disparaître en deux ans et ce, au coût d'environ 200 millions \$.

Les calculs du comité permanent des Communes indiquent à quel point le programme est un cauchemar. De plus, les difficultés à se débarrasser de l'arriéré débordent sur le système de traitement des nouveaux aspirants réfugiés arrivés depuis janvier 1989, puisque ce système accuse déjà un an de retard, selon le rapport du vérificateur général du Canada publié le mois dernier.

Le programme de l'arriéré s'adresse à plus de 100 000 personnes qui ont demandé refuge au Canada entre mai 1986 et décembre 1988 et qui n'ont pu obtenir de réponse à leur demande, la machine administrative ne pouvant faire face à un tel afflux.

Le gouvernement adopta donc une nouvelle loi sur les réfugiés en janvier 89, histoire de resserrer les contrôles, mais aussi pour faciliter les démarches. Mais pour régler les 85 000 dossiers laissés sur le carreau, la ministre de l'Immigration Barbara Mc Dougall mettait en place un programme spécial où chaque cas allait être analysé un à un.

100 000 personnes

Un dossier peut représenter plusieurs personnes d'une même famille, c'est pourquoi on parle de plus de 100 000 personnes.

En ce qui concerne les 85 000 dossiers accumulés, les projections que le comité a fait vérifier par les fonctionnaires du ministère pourraient même être teintées d'un certain optimisme.

Elles indiquent que, à la fin septembre, la moitié seulement des dossiers en souffrance étaient engagés dans l'engrenage des services d'immigration, soit 42 667. Près de 50 000 autres dossiers n'avaient pas encore été effleurés.

Parmi les cas déjà à l'étude, la majorité n'a pas atteint ou franchi l'étape la plus élaborée, celle de l'audience formelle. Même en tenant compte de ce que certains des dossiers en suspens se régleront d'eux-mêmes, à la suite de départs volontaires, ou qu'ils seront acceptés presque d'emblée, plus de 55 000 dossiers devront éventuellement être menés à terme.

A un rythme de croisière de 500 par mois, que les services d'immigration n'atteignent pas actuellement, le comité estime qu'il faudra encore neuf ans pour venir à bout de l'arriéré et que le tout pourrait coûter au-delà d'un milliard \$.

Baisse du taux d'escompte

Ottawa (PC)

L'important taux d'escompte de la Banque du Canada a fléchi hier; la Banque de Montréal avait déjà annoncé mercredi qu'elle réduisait son taux privilégié.

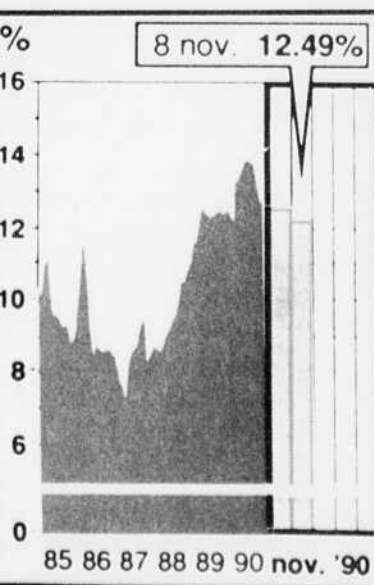
Le taux d'escompte, sur lequel s'alignent les autres taux d'intérêt à court terme, est en effet passé de 12,61 pour cent à 12,49 pour cent.

Mais n'attendant pas la dernière évolution du taux d'escompte annoncée par la Banque du Canada tous les jeudis, la Banque de Montréal avait annoncé dès mercredi qu'elle abaissait son taux privilégié de 13,75 pour cent à 13,50 pour cent.

Les autres grandes banques du pays n'ont pas immédiatement imité cet exemple.

Selon certains économistes, la dernière réduction des taux d'intérêt reflète une activité de plus en plus ralentie à travers le pays et la diminu-

tion est trop petite pour pouvoir tirer l'économie de la récession.



Source: Banque du Canada (PC)

Le fédéral pourrait investir 500 000 \$ à Mont-Joye

Montréal (PC)

Le gouvernement fédéral pourrait investir jusqu'à 500 000 \$ au centre de ski Mont-Joye, saisi en mai par la Gendarmerie royale du Canada qui soupçonne ses propriétaires d'y avoir blanchi l'argent d'un présumé trafic de marijuana.

Le centre de ski situé dans le canton de Hatley, à quelques kilomètres de Sherbrooke, a connu une saison estivale désastreuse et n'est pas en mesure d'achever les préparatifs nécessaires pour accueillir les skieurs l'hiver prochain.

Le centre Mont-Joye a déjà bénéficié d'une avance de fonds de 130 000 \$, en septembre, selon l'avocat des deux propriétaires, Me Jacques Blanchette. Et toujours selon l'avocat, le gouvernement fédéral pourrait y injecter une somme supplémentaire de 500 000 \$, sous forme de prêt, afin de permettre la reprise de l'exploitation d'hiver.

Sans préciser de montant, le directeur général de la station, M. Jean-Claude Tremblay, a confirmé hier au quotidien La Presse que Mont-Joye aura besoin d'un «appui financier» pour amorcer sa saison. Ses propriétaires n'étant pas en mesure d'investir leur argent, gelé en banque par une ordonnance de la Cour, le gouvernement fédéral pourrait être contraint d'assurer temporairement l'avenir du centre ou d'assumer la responsabilité de sa fermeture.

«Ce ne sera que temporaire, assure M. Tremblay. Une étude de rentabilité a montré qu'en hiver, le centre est rentable. Mais avant le début de la saison, nous avons besoin d'argent pour faire fonctionner le système de fabrication de neige artificielle et pour l'entretien des équipements, comme le remonte-pente, le téléski, etc.»

Le 30 mai dernier, le centre Mont-Joye est en effet tombé sous la tutelle du Procureur général du Canada après que la GRC ait obtenu des mandats de saisie pour tous les biens appartenant à ses propriétaires, Pierre Doyer et Michel Chouinard.

Pertes à assumer

En vertu des dispositions de la section 462 du Code criminel, tous les biens de Doyer et Chouinard présumément acquis grâce à des activités criminelles pourraient être confisqués par l'Etat et versés au Trésor public s'ils sont reconnus coupables de trafic de stupéfiants. Par contre, s'ils devaient être libérés de toute accusation, le gouvernement se verrait dans l'obligation d'assumer les pertes encourues par les deux hommes d'affaires au cours des procédures judiciaires.

Depuis le 30 mai, les activités du centre de ski sont gérées par une firme de comptables, Raymond, Chabot, Martin et Paré, mandatée par la GRC pour étudier la rentabilité du centre. Un premier rapport financier, prévoyant plusieurs scénarios, a été soumis au ministère de la Justice, il y a un mois.

Pour sa part, le directeur général du domaine Mont-Joye affirme que des billets de saison ont été mis en vente, récemment, à un tarif inférieur à celui de l'an dernier, soit 455 \$. Les 18 pistes de la montagne du canton d'Hatley pourraient recevoir leurs premiers skieurs prochainement advenant le feu vert du fédéral.

□ Autre texte en A2

La requête en extradition sera entendue

Échec des avocats des individus de North Hatley accusés de trafic de drogue

Montréal (PC)

Les avocats de trois Québécois accusés d'avoir importé plusieurs tonnes de marijuana de la Jamaïque à la Floride ont échoué dans leur tentative de stopper l'audition d'une requête en extradition déposée par les États-Unis contre leurs clients.

Le juge Kevin Downs, de la Cour supérieure, a rejeté hier leur demande de remise, la troisième depuis le début des audiences mardi. Il a par la suite demandé à l'interprète, Mme Sabine Davis, de continuer la traduction simultanée des documents présentés par la Couronne fédérale qui constitue la preuve dans cette affaire.

Les États-Unis tentent d'obtenir l'extradition de Pierre Gilles Doyer et de Michel Chouinard, deux résidents de North Hatley et propriétaires du Centre de ski Mont Joye, et de Jean Bouthillier, de Montréal, vendeur d'automobiles de collection.

Doyer, âgé de 44 ans, Chouinard, 46 ans, et Bouthillier, 60 ans, doivent répondre à plusieurs chefs d'accusation de complot pour importation de marijuana entre 1985 et 1989 et de complot de possession pour fins de trafic. Doyer, soupçonné d'être le patron de cet important réseau, est aussi accusé d'avoir exploité de façon continue une entreprise criminelle. Ces opérations de contrebande auraient rapporté des profits de plusieurs millions.

29 personnes arrêtées

Parmi les documents que traduit l'interprète, on note les déclarations faites sous serment par certains indi-

vidus arrêtés en même temps que les trois Québécois et qui ont décidé de collaborer avec les autorités policières américaines. Vingt-neuf personnes ont été arrêtées relativement à cette affaire.

Me Jacques Blanchette, qui défend Chouinard, a demandé hier au tribunal de suspendre l'audience, à sa discrétion, pour faire la lumière sur certains «éléments troublants» qui seraient survenus en Suisse relativement à une demande faite par le Canada auprès des autorités helvétiques.

Le Canada tente, par le biais de la loi d'entraide juridique en matières criminelles, d'obtenir la saisie des

biens de Doyer et de Chouinard situés en Suisse. Les autorités helvétiques, le 28 mai, ont ordonné la perquisition de ces biens. Doyer et Chouinard ont contesté cette ordonnance, en alléguant notamment que la demande du gouvernement canadien était fondée sur une déclaration sous serment qui n'était pas exacte.

Le 31 octobre, le juge d'instruction invitait le Canada à fournir des informations complémentaires sur l'importation de drogue au Canada. Pour faire une demande d'entraide à la Suisse, le Canada doit démontrer qu'il a un intérêt pour ce faire et qu'un crime relié à la drogue a été commis sur son territoire. Dans la requête d'extradition, il n'est question

que d'importation de marijuana aux États-Unis.

Rappelons que les trois hommes ont été arrêtés le 30 mai lors d'une vaste opération policière dans les Cantons de l'Est qui a conduit à la saisie d'une dizaine de millions de dollars de biens divers. Les biens, saisis en vertu d'une nouvelle loi qui permet la saisie de biens présumément acquis grâce à des revenus provenant d'activités criminelles, ont été placés sous séquestre.

La Couronne a terminé sa preuve hier et l'audition de la requête doit reprendre le jeudi 15 novembre, alors que les avocats de la défense feront valoir leurs arguments.

FAITS DIVERS

Les tireurs de coups de feu de Melbourne retracés

Sherbrooke (psj) — La Sûreté du Québec de l'Estrie n'a pas mis beaucoup de temps à retracer les deux suspects qui avaient tiré des coups de feu en direction d'un résident de Melbourne, lundi, vers 20 h.

Rappelons que des coups de feu avaient amené un jeune homme à sortir de son domicile et à aller jeter un coup d'oeil à un véhicule garé sur la terre de son père.

Alors qu'il se trouvait près du véhicule, des coups de feu ont été tirés dans sa direction.

Il a aussitôt pris la fuite pour voir son propre véhicule canard. Un projectile a perforé un phare et deux autres, une portière.

Écolier de 8 ans gravement mordu par un chien

Rock Forest — Un écolier de huit ans a été mordu au visage par un berger allemand qui avait cassé sa chaîne.

L'incident est survenu sur le boulevard Université alors que l'écolier attendait l'autobus avec des copains, mercredi matin, vers 8 h.

Le berger allemand, qui avait encore un bout de chaîne au cou, est passé près des écoliers. Certains l'ont même caressé. Sans avertissement et pour une raison que l'on ignore, le chien s'est retourné brusquement et a mordu un des enfants au menton.

Transporté d'urgence au Centre hospitalier de Sherbrooke, l'enfant a subi une opération de 90 minutes environ. Il aurait fallu pas moins d'une cinquantaine de points de suture pour refermer les plaies laissées par la morsure.

Quatre voleurs interceptés grâce à deux citoyens

Sherbrooke — Les quatre arrêtés dans la nuit de mardi à mercredi pour un vol de cigarettes commis dans un dépanneur de St-Elie-d'Orford fait partie d'un réseau organisé dont le mot d'ordre est: des biens volés contre la drogue.

En cette Semaine nationale de prévention du crime, c'est grâce à la collaboration de deux citoyens, en deux points différents de l'Estrie, que la Sûreté du Québec de Granby a pu intercepter l'homme et la femme, âgés respectivement de 21 et de 20 ans, de même que les deux adolescents, âgés de 17 et de 16 ns, qui les accompagnaient.

Recrutement de surveillants de quartier

Lennoxville — A Lennoxville, le programme de Surveillance de quartier prend de plus en plus racine à travers toute la ville.

Mis sur pied en février grâce à l'implication de la présidente Dianne Kirby et du capitaine Jacques Gagnon, de Métro Police Ascot-Lennoxville, le comité est à la recherche de volontaires pour établir ce programme de prévention dans le sud de la rue Academy de même que dans les conciergeries.

Il faut savoir que Lennoxville a été divisée en six secteurs de prévention avec des chefs de rue et des membres pour chaque rue, dans tous les quartiers.

Les chefs de rue se font un devoir

de bien informer les résidents sur les moyens de prévention à prendre contre le vol avec effraction, le vandalisme et tout délit contre la propriété. Ils encouragent également les gens à informer leur comité de Surveillance de quartier s'ils doivent s'absenter pour un bon moment. On sera ainsi en mesure d'exercer une surveillance plus étroite et d'alerter la police pour toute activité ou présence suspecte autour de leur domicile.

Les citoyens intéressés à participer au programme de Surveillance de quartier peuvent communiquer avec Mme Kirby ou avec les autorités de Métro Police.

Un suspect de deux hold-up est relâché

Sherbrooke — Le suspect appréhendé mercredi relativement aux deux vols qualifiés commis à Sherbrooke et Lennoxville, a finalement été relâché après interrogatoire.

La Police municipale de Sherbrooke et Métro Police Ascot-Lennoxville ont cru pendant un bon moment tenir le bon suspect.

Toutefois la preuve disponible ne permettait pas une mise en accusation.

Un suspect de deux hold-up est relâché

Sherbrooke — Le suspect appréhendé mercredi relativement aux deux vols qualifiés commis à Sherbrooke et Lennoxville, a finalement été relâché après interrogatoire.

Les quatre faisaient route vers Montréal, leur lieu d'origine. Ils ont été interceptés sur l'autoroute des Cantons de l'Est près de Richmond.

L'enquête de l'agent Jean-Noël Turcotte a démontré que ces jeunes gens ne volaient pas par hasard. Les deux adultes ont comparu devant la Cour du Québec, hier. Les deux jeunes ont été référés à la Chambre de la Jeunesse.

L'implication des deux citoyens a prouvé une fois de plus que la police peut beaucoup avec un petit coup de pouce.

Recrutement de surveillants de quartier

Lennoxville — A Lennoxville, le programme de Surveillance de quartier prend de plus en plus racine à travers toute la ville.

Mis sur pied en février grâce à l'implication de la présidente Dianne Kirby et du capitaine Jacques Gagnon, de Métro Police Ascot-Lennoxville, le comité est à la recherche de volontaires pour établir ce programme de prévention dans le sud de la rue Academy de même que dans les conciergeries.

Il faut savoir que Lennoxville a été divisée en six secteurs de prévention avec des chefs de rue et des membres pour chaque rue, dans tous les quartiers.

Les chefs de rue se font un devoir



Photo La Tribune par Claude Poulin

Un arbre de 1600 caisses

Il ne reste plus qu'un mois et demi avant Noël, et les décorations de circonstance commencent à envahir les établissements commerciaux. En compagnie du petit Alexandre Desmarais qui mesure toute l'immensité de l'objet, Denis Deschênes, propriétaire franchisé du Steinberg du Carrefour de l'Estrie, est bien fier de l'arbre de Noël exceptionnel qui orne son magasin. L'arbre est confectionné d'environ 1600 caisses de boisson gazeuse et il pèse trois tonnes et demie, précise M. Deschênes.

Compromis à trouver pour les employés du dimanche

La Commission des droits de la personne intervient

François GOUGEON

Sherbrooke

Les litiges entre employeurs et employés non syndiqués concernant l'ouverture des commerces le dimanche peuvent être évités si les deux parties, de bonne foi, mettent tout en



Suzanne Valéry

place pour trouver des accommodements satisfaisants.

Voilà le réflexe que la responsable du bureau régional de l'Estrie de la Commission des droits de la personne, Suzanne Valéry, souhaite voir se développer alors qu'en décembre, l'ensemble des commerces ouvrira le dimanche, en vue des achats de Noël.

Religion

Mme Valéry fait remarquer que, ces derniers temps, un certain nombre de travailleurs non syndiqués des commerces (concessionnaires d'au-

tomobiles, marchands de meubles, etc.) la font intervenir pour savoir si leur employeur peut les congédier en raison de leur refus de travailler le dimanche. Ces gens invoquent la charte des droits et libertés et mettent en parallèle que leur religion leur interdit d'être à l'ouvrage le jour du Seigneur.

Or, indique Mme Valéry, la situation n'est pas si simple que cela. «La plainte d'une personne qui se dit digne catholique mais ne pratique pas ne peut être jugée recevable. Pour les vrais fidèles, il y a possibilité de se faire délivrer une lettre par leur curé prouvant leurs dires. Mais l'idéal, c'est de tout faire pour trouver le meilleur accommodement: par exemple trouver un terrain d'entente qui ferait en sorte que l'employé pourrait aller à la messe en avant-midi comme il le fait normalement et entrer au travail en après-midi», explique Mme Valéry.

Celle-ci reconnaît que le travail le dimanche, surtout si les deux membres du couple travaillent dans le commerce, pose de sérieux problèmes d'organisation et perturbe la vie familiale. Des services comme les garderies ne fonctionnent pas, alors que le transport en commun n'offre pas la même disponibilité qu'en semaine. Sur ce, Mme Valéry signale que si la charte québécoise n'offre guère de solution, la charte fédérale des droits et libertés, elle, prévoit quelque chose en ce qui concerne la vie familiale, mais en autant que les organismes visés sont de juridiction fédérale; ce qui n'est pas le cas des commerces.

«La meilleure suggestion, donc, c'est qu'employeurs et employés établissent un dialogue franc et cherchent le compromis le plus satisfaisant. Cela exige certes plus de concertation et de planification mais c'est une situation avec laquelle on n'a pas tellement le choix de vivre, en raison des nouveaux aménagements provoqués dans notre société par l'élargissement des heures d'ouverture des commerces», devait finalement émettre Suzanne Valéry.

METEO

Montréal (PC)

Voici les prévisions météorologiques pour la province de Québec émises par Environnement Canada pour aujourd'hui avec un aperçu pour demain.

Situation générale: une crête de haute pression traverse le Québec d'ouest en est. Le ciel se dégagera derrière cette crête.

Ce dégagement sera toutefois de courte durée car une perturbation en provenance de l'ouest apporte des nuages et des chutes de neige ou des averse en soirée et demain.

Les températures demeureront légèrement sous les normales saisonnières.

Estrie-Beauce: ensoleillé. Ennuagement en soirée. Max.: près de 4. Min.: près de -5. Demain: nuageux avec quelques chutes de neige.

Trois-Rivières et Drummondville: ensoleillé. Ennuagement en fin de journée. Max.: près de 4. Min.: près de -2. Vents modérés en après-midi. Demain: nuageux avec quelques chutes de neige. Des éclaircies en après-midi.

Montréal: ensoleillé en matinée. Ennuagement en soirée avec possibilité d'averse par la suite. Max.: 3 à 5. Min.: près de 0. Vents modérés en après-midi. Probabilité de précipitations: 30 p.c. Demain: nuageux avec quelques chutes de neige. Des éclaircies en après-midi.

Ottawa-Hull-Cornwall: ensoleillé en matinée. Ennuagement en fin de journée. Possibilité de quelques averse débutant en soirée. Max.: 3 à 5. Min.: près de 0. Vents modérés en après-midi. Probabilité de précipitations: 30 p.c. Demain: nuageux avec quelques chutes de neige. Éclaircies en après-midi.

Québec, Rivière-du-Loup: généralement ensoleillé. Max.: près de 3. Min.: près de -4. Vents modérés en après-midi. Demain: nuageux avec quelques chutes de neige.

Pontiac-Gatineau et Lièvre, Laurentides: annuagement en fin de journée. Possibilité de chutes de neige fondante en soirée. Max.: près de 3. Min.: près de -4. Vents modérés en après-midi. Probabilité de précipitations: 40 p.c. Demain: plutôt nuageux avec quelques chutes de neige.

Dans le monde

Amsterdam	10	7	Athènes	15	12
Bahrein	31	23	Bangkok	34	26
Belgrade	6	2	Berlin	6	1
Bermudes	27	22	Beyrouth	25	19
Bogota	19	9	Bruxelles	9	-1
Budapest	6	-4	Buenos Aires	19	11
Caracas	29	20	Copenhague	7	2
Dublin	11	7	Frankfort	6	5
Genève	5	1	Helsinki	4	-2
Hong Kong	25	24	Honolulu	32	24
Islamabad	24	8	Istanbul	12	10
Jakarta	32	24	Jérusalem	29	14
Johannesburg	17	5	Kiev	10	7
Kuala Lumpur	33	24	La Havane	28	21
Le Caire	28	16	Lima	19	15
Lisbonne	20	12	Londres	10	6
Madrid	16	10	Manille	30	23
Mexico	23	5	Montevideo	15	12
Moscou	3	-3	Nassau	30	25
New Delhi	30	15	Nicosie	28	18
Oslo	6	0	Paris	9	-2
Pékin	5	-2	Perth	25	11
Rio	34	19	Rome	12	5
San Juan	31	23	Santiago	27	8
Sao Paulo	35	17	Séoul	13	4
Singapour	32	24	Stockholm	8	5
Sydney	28	17	Taipei	26	19
Tel Aviv	29	18	Tokyo	22	16
Varsovie	7	4	Vienne	6	2

INDEX

Arts:	C-8
Bandes dessinées:	D-8
Carrières et professions:	A-9
Décès:	C-7
Économie:	C-1
Éditorial:	B-2
Horoscope:	D-8
Petites annonces:	C-3
Secrets mal gardés:	D-7
Sports:	D-1
Vivre:	B-4

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones: 564-0999
Petites annonces: 564-5450
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

ADMINISTRATION Jean-Guy Dubuc Président et éditeur Jean-Guy Farah Vice-président Finances et administration	RÉDACTION Jean Vigneault Rédacteur en chef Roch Bilodeau Chef adjoint/rédacteur Pierre-Yvon Bégin Chef des nouvelles Maurice Cloutier Adjoint-chef nouvelles Stéphane Lavallée Chef de rubrique Denis Massier Directeur des pages sportives
PUBLICITÉ J. Berthel St-Amand Directeur marketing Gilles Boisjoly Directeur des ventes	PRODUCTION Jean-Pierre Robitaille Directeur de la production J. Jacques Delorme Chef des opérations Gérard Pénin Adjoint Gaston Grenier Adjoint Benoît Côté Chef presseur
COMPTABILITÉ André Corriveau Contrôleur Julienne Poulin Gérante du crédit	TIRAGE Pierre Dubois Directeur du tirage André Cusseau Adjoint au directeur
GÉRANTS DE DISTRICT Pierre-Alain Dion Jacques Faucher Michèle Fournier Michel Lavoie Serge Nadeau Claude Ouellet Gaston Pinard Jean-Charles Poulin Pierre Fournier Jocelyn Godbout	EXPÉDITION Michel Doyon Gérant Bâtisse André Jacques Responsable

Courrier de deuxième classe: Enregistrement No 1539
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, soit endroits desservis par camion et routes motorisées: 1 an \$155,00, 6 mois \$81,00, 3 mois \$42,00, 1 mois \$22,00. Hors de notre territoire immédiat: 1 an \$210,00, 6 mois \$130,00, 3 mois \$85,00, 1 mois \$35,00. États-Unis et autres pays, 1 an \$370,00, 6 mois \$210,00, 3 mois \$135,00, 1 mois \$55,00.
«La Tribune» est société de la Presse canadienne, de l'Association des journaux de langue française, affiliée à l'Association des journaux du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse canadienne. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuters, Agence France-Press. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

LA QUOTIDIENNE

8 4 8 — 2 0 7 4

RÉSULTATS

LOTTO-QUÉBEC

Tirage du 90-11-07

649

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi

GAGNANTS		LOTS
6/6	1	2 417 558,50\$
5/6+	2	456 649,90\$
5/6	206	3 390,30\$
4/6	11 487	116,90\$
3/6	245 593	10,00\$

VENTES TOTALES: 17 396 183,00\$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 2 000 000,00\$

PROCHAIN TIRAGE: 90-11-10

Tirage du 90-11-07

Extra

Vous pouvez jouer jusqu'à 20 h les soirs de tirage

NUMÉROS		LOTS
341172	100 000 \$	
41172	1 000 \$	
1172	250 \$	
172	50 \$	
72	10 \$	
2	2 \$	

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Geo
S
E
«
ron
tout
cut
pré
vou
inte
com
Tai
mu
éve
tre-
Bro
She
cet
vra
mu
ress
bles
pou
mé
jets
des
ma
suis
sidé
d'e
je c
de l
gum
et a
pell
tion
l'ex
Les
ter
que
sco
«le
duc
fau
ité
de
y a
l'in
té,
gar
l'aj
des
lion
fess
«le
pui
l'ég
CS
à é
sa
ple
l'E
cis
fo
pr
ra
est
l'E
alp
M

À Deauville, le suspense durera encore quelques jours

Il y aura recomptage lundi de tous les bulletins de vote pour déterminer le gagnant à la mairie



Georges Émond



Egide Marcoux

Michel MORIN

Sherbrooke

Le suspense durera encore quelques jours. Le juge Louis-Denis Bouchard, de la Cour du Québec, a ordonné hier un recomptage judiciaire afin de déterminer, hors de tout doute, qui de Georges Emond ou Egide Marcoux, devient maire de la municipalité de Deauville.

Ce nouveau dépouillement des votes aura lieu lundi matin, dès 9 h, au palais de justice de Sherbrooke. De l'avis de Me Paul Bureau, procureur de Georges Emond, candidat élu à la mairie à l'issue des élections du 4 novembre, ce sont tous les bulletins de votes qui seront scrutés un à un. Et

non pas seulement les 267 bulletins rejetés qui font l'objet du litige.

Le verdict du juge Bouchard n'a, à vrai dire, surpris personne. Les conseillers élus de l'Équipe Deauville, à l'origine de la requête en nouveau dépouillement des votes, étaient assurés d'avoir gain de cause. Leur argumentation était essentiellement basée sur le nombre élevé de votes rejetés le soir du 4 novembre. Et comme le maire actuel Georges Emond ne s'est pas opposé à la procédure, il devenait évident que le juge Louis-Denis Bouchard accèderait à la demande.

S'il n'a pas été surpris de la décision, Georges Emond a toutefois indiqué que le geste des conseillers membres de l'Équipe Deauville ne re-

présentait rien d'autre que du harcèlement en ce début de mandat, pour le moins chancelant.

«Je suis quand même très confiant, a-t-il. Je n'ai aucune crainte. Ma majorité de 14 voix restera sensiblement la même à l'issue de ce recomptage. Et une fois que l'exercice aura été fait, on pourra réellement s'occuper de l'administration de la municipalité de Deauville.»

Le coeur net

Conseillers de l'Équipe Deauville, Bernard Gendron et Robert Simard ont tous deux déclaré que cette demande de recomptage judiciaire avait été déposée à la suite des pressions exercées par plusieurs électeurs de

Deauville qui voulaient ainsi dissiper tout doute.

«Tout le monde en aura le coeur net, commente Bernard Gendron. Il n'y a pas lieu de s'emporter avec cette affaire. Si M. Emond conserve sa majorité, on va travailler avec lui. C'est tout.»

Egide Marcoux, le maire sortant et candidat défait, ne s'est pas présenté au palais de justice, hier. D'ailleurs, M. Marcoux a toujours soutenu qu'il n'avait pas personnellement exigé de recomptage judiciaire. Toutefois, quelques organisateurs politiques, de même que les anciens conseillers Gaston Lacroix et Jacques Tardif, ont convergé vers la palais de justice pour connaître la décision finale.

Sort des deux écoles: Ellyson est discret

Sherbrooke (MR)

«Je suis convaincu que le comité exécutif a pris une bonne décision et que nous trouverons des solutions satisfaisantes pour tous.»

Commentant la décision de l'exécutif de la CSCS prise mardi soir, le président, Michel Ellyson, n'a pas voulu laisser planer de doute sur les intentions des commissaires qui ont confié au directeur général, Gilles Taillon, le mandat de rencontrer les municipalités concernées par la vente éventuelle des anciennes écoles Notre-Dame-des-Lacs, de St-Denis de Brompton, et Simon-Perreault, de Sherbrooke.

Les deux résolutions adoptées à cet effet spécifient que M. Taillon devra rencontrer les représentants des municipalités, des organismes intéressés à l'acquisition de ces immeubles et le ministère de l'Éducation pour trouver un terrain d'entente.

«Quand j'ai su qu'il y avait du mécontentement au sujet de nos projets de vente et que l'on voulait faire des représentations devant l'exécutif mardi, dit M. Ellyson, j'ai tout de suite acquiescé à la demande. Je considère que nous avons l'obligation d'entendre le point de vue des gens et je dois reconnaître que les membres de l'exécutif ont été sensibles aux arguments des délégations de St-Denis et de Simon-Perreault.»

D'autre part, Michel Ellyson rappelle les deux principales préoccupations soulevées par les membres de l'exécutif, lors de cette assemblée. Les commissaires voulaient «respecter les champs de juridiction de chaque intervenant, le municipal et le scolaire». Puis, ils ont souligné que «leur responsabilité première est l'éducation des enfants, pour laquelle il faut utiliser toutes nos ressources».

Entre autres, le président du comité exécutif signale que les obligations de la CSCS sont nombreuses et qu'il y a de nombreux besoins nouveaux: l'intégration des enfants en difficulté, les nouvelles responsabilités en regard des enfants de familles éclatées, l'ajout de ressources pour développer des moyens d'enseignement qui améliorent la qualité de la formation et le développement de la formation professionnelle.

Quant aux bâtiments, ils ont, depuis dix ans, dans un esprit d'équité à l'égard de tous les secteurs de la CSCS, dit le président, été nombreux à être construits ou rénovés: l'école

Jardins-des-Lacs, de St-Denis; Jean-XXIII, d'Ascot; Alfred-DesRochers, de St-Elie; Notre-Dame-de-Liesse, de Deauville; Notre-Dame-des-Champs, de Stoke; Source-Vive, d'Ascot Corner, puis Larocque et St-François, à Sherbrooke. D'un instant à l'autre, il y aura encore la nouvelle école de Fleurimont et la rénovation de l'école Assomption. Il en restera encore d'autres, comme l'école Marie-Immaculée, de Bromptonville, et l'école de Johnville, pour ne citer que les travaux les plus urgents, indique le président de l'exécutif.

Devant cet état de choses, Michel Ellyson estime qu'il faut viser une saine gestion des fonds publics.

«La décision de l'exécutif vise à trouver un terrain d'entente pour ré-



Michel Ellyson

pondre favorablement aux deux groupes, mais il y a eu des situations similaires ailleurs où il y a eu des ententes de gré à gré sans qu'il soit question de vendre pour 1 \$. Il faut aussi tenir compte de la directive du ministère de l'Éducation concernant la vente des biens des commissions scolaires.»

Enfin, M. Ellyson signale que la décision de l'exécutif de confier au directeur général la tâche de rencontrer les divers intervenants vise à faire clarifier les choses avec les représentants des municipalités, de même qu'avec la Fabrique de St-Denis.

«M. Taillon nous fera rapport dans les plus brefs délais possibles et l'exécutif prendra rapidement sa décision», assure le président.



Pour le régal de l'oeil

Un groupe d'élèves de l'école Plein-Soleil en a eu plein la vue, hier, en visitant l'exposition de chrysanthèmes et le jardin japonais miniature présentés aux Serres municipales de Sherbrooke.

Selon une étude de la Ville, l'eau potable de Sherbrooke ne contient pas de micro-polluants

Sherbrooke D. Dufresne et A. Allard

Une analyse, effectuée en mai dernier par la Ville de Sherbrooke, révèle que l'eau de consommation, puisée dans le lac Memphrémagog, ne contient pas de micro-polluants, tels les pesticides.

Chef de la division Environnement de la Ville de Sherbrooke, Georges Emond a indiqué qu'une analyse pour détecter la présence de quatre principaux pesticides — atrazine, chloredane, DDT, et 2-4-D — ont donné des résultats négatifs.

«Nos appareils de laboratoire nous permettent de mesurer jusqu'à 0,2 milligramme par litre et nous n'avons décelé aucune trace de ces pesticides. On peut donc présumer qu'il n'y en a pas ou, s'il y en a, c'est en quantité infime», a expliqué M. Emond.

Il est à souligner que le DDT et le chloredane ont été prohibés, au cours des années 70 dans le premier cas et il y a quelques années à peine dans le

cas du chloredane. Cela ne vient toutefois pas contredire les résultats de l'analyse de la ville de Sherbrooke puisque les effets de ces produits sur l'environnement se mesurent à long terme.

La division Environnement procède à deux analyses annuellement, une au printemps et l'autre à l'automne. Sans pouvoir avancer de date, M. Emond a indiqué qu'une autre vérification de la qualité de l'eau potable sera réalisée sous peu. «On a amplifié nos analyses, on va plus loin que les études du ministère de l'Environnement», affirme le chef de la division Environnement de la Ville de Sherbrooke, Georges Emond.

Plus tôt cette semaine, le ministère de l'Environnement du Québec (MENVQ) rendait publique une étude dans laquelle on fait état de la présence de pesticides et autres micro-polluants dans l'eau potable de 15 des 18 municipalités inscrites à un programme de surveillance, dont Granby, Drummondville et Saint-

Hyacinthe, la plus touchée par la présence de l'atrazine en raison de ses activités agricoles.

L'étude ne porte cependant pas sur la région de Sherbrooke, ni sur celle du lac Memphrémagog, où la Ville puise son eau potable.

Pourquoi? Au bureau du MENVQ, à Québec, l'agente d'information Lucie Aubin fait valoir que le lac Memphrémagog ne fait pas partie d'une zone industrielle ou d'exploitation agricole intense.

«Les gros utilisateurs de pesticides sont les producteurs maraîchers et de maïs, comme dans la région de Saint-Hyacinthe», dit-elle.

Au bureau régional du MENVQ, à Sherbrooke, Roger Gagnon, chef du service hydrique et municipal, mentionne qu'à sa connaissance les activités agricoles en bordure du lac Memphrémagog sont en bonne partie de petites fermes laitières, peu polluantes.

«Il n'y a pas d'analyse spécifique, pour Sherbrooke on jugeait que le

secteur ne présentait pas de risque pour les micro-polluants», souligne-t-il, ajoutant qu'il n'y a pas non plus ici de zone industrielle lourde comme dans la région de Montréal ou de Drummondville.

Quant à savoir si le secteur du lac Memphrémagog qui se trouve aux États-Unis pourrait recevoir davantage de matières polluantes que de ce côté-ci de la frontière, M. Gagnon dit ne pouvoir répondre, mais signale qu'un groupe de travail formé d'élus du Québec et de l'État du Vermont se penche actuellement sur la qualité de l'eau de ce lac, de même que sur les activités (industrie, agriculture et en-fouissement) sur le territoire.

Le comité, présidé par le maire de Magog, Paul-René Gilbert, devrait en principe remettre un rapport au le début de l'été 1991.

La situation à Drummondville — A7

Du primaire au 3e secondaire... en 8 semaines!

80 p.c. des analphabètes inscrits au Centre de recyclage et d'employabilité de la main-d'oeuvre ont trouvé un emploi

Sherbrooke (MR)

Sur 230 personnes analphabètes fonctionnelles qui, grâce à un programme de formation-éclair de 8 semaines, ont passé d'un niveau équivalant au primaire à un niveau moyen de 3e secondaire, 80 pour cent ont trouvé un emploi et l'ont conservé.

M. Jean-Claude Lavoie, responsable du Centre de recyclage et d'employabilité de la main-d'oeuvre de l'Estrie, a révélé ces données en précisant que, depuis 1986, ce Centre a formé ces 230 participants selon des programmes conçus avec la collaboration de 137 employeurs de la région estrienne. «Un programme unique à l'Estrie.»

«Nous oeuvrons depuis 12 ans en alphabétisation, par exemple à la Maison Alpha de Sherbrooke et à la

Maison Alpha de Magog, et nous constatons qu'apprendre à lire, à écrire et à compter à des analphabètes comporte un écueil: quand une personne a reçu sa formation de base, elle devient plus consciente de sa situation et elle espère souvent cheminer jusqu'à un emploi. Par contre, la plupart des employeurs demandent au moins une 5e secondaire et l'écart qui distance les personnes ayant une formation de base de leur objectif est si grand que plusieurs désespèrent.»

Les besoins

C'est ce qui a amené le Centre de recyclage et d'employabilité, grâce à une subvention du gouvernement fédéral — le Centre a reçu près de 1 million \$ jusqu'ici — à une recherche sur les besoins des entreprises de la région et sur ceux des travailleurs en matière de formation. A suivi la conception de deux programmes destinés

aux participants du Centre, pour les rendre aptes à occuper un emploi dans ces entreprises.

Puis, le Centre a reçu une clientèle d'environ 50 personnes par année — les demandes s'élèvent à 300 — dont la moyenne d'âge est de 31 ans. Ces gens travaillent 32 heures par semaine sur eux-mêmes et sur leur formation, de manière à acquérir des notions directement applicables en entreprise: calcul de temps, de poids et mesures, rédaction de rapports de production et ainsi de suite.

Selon Jean-Claude Lavoie, les gens ne sont pas traités en chômeurs ou en bénéficiaires de l'aide sociale à qui l'on donne un supplément parce qu'ils sont aux études. Les participants sont au contraire des travailleurs qui reçoivent le salaire minimum pour ce travail qu'est l'apprentissage. Puis, ils entrent en entreprise, où ils reçoivent un complément de



Jean-Claude Lavoie

formation pour les rendre aptes à un métier. «Dès le début, ils acquièrent un statut de travailleur, qu'ils espèrent conserver.»

Selon M. Lavoie, ces travailleurs gagnent de 7 à 10 \$ l'heure pour un travail manuel qu'ils exercent généralement dans le secteur manufacturier.

Après l'expérience du marché du travail, certains choisissent aussi de retourner aux études pour avoir une meilleure formation et choisir un autre emploi.

Intéressant pour tous

«Le résultat, pour la société, est aussi intéressant que pour ces gens: non seulement, ils deviennent des travailleurs autonomes à qui la société n'a plus à verser d'assurance-chômage ou d'aide sociale, mais ils deviennent aussi des personnes actives qui contribuent, par leurs taxes et

leurs impôts, à soutenir la société.»

La première année, en moyenne, les participants qui retournent sur le marché du travail gagnent 15 000 \$. La deuxième année, leur salaire est de 16 500 \$. La troisième année, ce salaire atteint 18 000 \$, indique Jean-Claude Lavoie.

«Je considère, conclut-il, que le gouvernement fédéral fait beaucoup pour les groupes d'alphabétisation. C'est important: il y a 28 pour cent d'analphabètes au Canada. A son actif, le Secrétariat national compte ainsi de très belles réalisations. Si nous sommes actuellement dans l'année de l'alphabétisation, j'entrevois facilement les années 1990 comme la décennie de l'alphabétisation, au cours de laquelle nous arriverons sans doute à réduire de manière importante le nombre d'analphabètes au pays. L'économie ne s'en portera que mieux.»

Des retraités de la CSCS au service des écoliers

□ Les anciens pourraient aller jusqu'à aider les enfants en difficultés d'apprentissage

Michel RONDEAU

Sherbrooke

La jeune Association des retraités de la CSCS se mettra au service de la commission scolaire, selon un concept que le président de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke, Jacques Demers, qualifie de nouveau.

Selon M. Jacques Demers, qui a favorisé le dossier de la création de cette nouvelle association regroupant des retraités tant de la CSCS que de l'ancienne Commission scolaire régionale de l'Estrie, les membres de l'Association se mettront au service même des écoliers si c'est possible.

Tout en prévoyant des ententes avec les syndicats de manière à ne pas intervenir dans le champ d'activité des travailleurs eux-mêmes, il n'est pas impossible, selon M. Demers, que les retraités aillent jusqu'à aider les enfants en difficultés d'apprentissage, en donnant suite, par exemple, aux suggestions d'exercices des psychologues ou des orthopédagogues. Les retraités exerceront ainsi un suivi et un encadrement qui pourrait être bénéfique aux enfants.

Les retraités, signale aussi M. Demers, pourront effectuer des tâches aussi diverses que des travaux de reliure pour réparer des livres de bibliothèque, des dictionnaires et des grammaires, ou fabriquer des morceaux des casse-têtes en bois de la maternelle qui ont été perdus.

Responsable d'une association de la reconnaissance qui aura aussi pour tâche de réunir les nouveaux retraités chaque année pour leur rendre hommage, l'Association des retraités pourrait aussi se voir confier tout le dossier du Gala de la fierté, qui, transformé en Salon, permettra aussi de reconnaître le mérite de ceux et celles qui oeuvrent dans les écoles, ajoute Jacques Demers.

La première assemblée générale de l'Association des retraités de la CSCS a donné lieu à l'élection du premier conseil d'administration de l'Association. C'est M. Bertrand St-Cyr, jusqu'à l'an dernier directeur des services de l'équipement de la CSCS, qui a été élu président.

La vice-présidente est une ex-enseignante, Mme Hélène Dubois; le secrétaire est M. Marcel Simard, ancien



Bertrand St-Cyr, président de l'Association des retraités de la CSCS



Jacques Demers, président de la CSCS.

concierge de l'école Notre-Dame-du-Rosaire; la trésorière est Mme Jeanne Pinard, qui était secrétaire avant sa retraite. Font aussi partie des administrateurs, Mme Thérèse Côté, autrefois enseignante, Mme Gilberte Lymburner, autrefois secrétaire, ainsi que M. Valère Boucher, autrefois travailleur manuel de la CSCS.

Le 11 décembre, aura lieu un souper pour célébrer la fondation de l'Association, à 18 heures, à l'école Coeur-Immaculé, de Sherbrooke.

Des préoccupations variées chez les commissaires élus

Sherbrooke (MR)

Des questions aussi variées que les abandons scolaires, la valorisation du personnel et l'ajustement de la formation professionnelle aux besoins des entreprises préoccupent les commissaires élus sans opposition à la CSCS.

Parmi eux, Jacinthe Bélisle, qui représente le secteur de Lennoxville, Waterville et Johnville, dit qu'elle entend, au cours de son nouveau mandat, s'occuper du dossier de la rénovation de l'école de Waterville, entre autres.

Elle souhaite aussi contribuer à la valorisation des enseignants: «Ces femmes et ces hommes sont les premiers artisans d'une éducation de qualité et, malgré les critiques occasionnelles, ils et elles méritent notre appui et notre respect».

Mme Bélisle veut aussi favoriser l'implantation de mesures d'appui pour les parents qui ont de la difficulté à suivre leurs enfants dans leurs apprentissages. «L'éducation de nos enfants commence à la maison, mais comment y contribuer quand on a soi-même de la difficulté à lire et à écrire?» Selon Mme Bélisle, la Com-

naissance de la langue française et que les élèves soient valorisés quand ils font des efforts pour parler et écrire correctement.

Pour sa part, la commissaire Johanne Simard estime que les abandons scolaires devront faire l'objet d'une attention particulière, que les enfants de foyers monoparentaux et



Nicole Houde

ceux des milieux défavorisés devront obtenir l'aide requise, tout comme les enfants handicapés ou en difficulté d'apprentissage.

Mme Simard estime aussi que le dossier du vieillissement des enseignants et de la relève et celui de la transformation des commissions scolaires confessionnelles en commissions scolaires linguistiques retiendront aussi l'attention au cours des prochaines années.

Pour Mme Nicole Houde, l'essentiel sera de donner des services de qualité aux diverses clientèles, d'assurer une administration saine à la CSCS, de valoriser la formation professionnelle et de l'ajuster aux besoins des entreprises et de réclamer des ententes entre le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé de manière que l'intégration des enfants en difficultés dans les classes régulières reçoive un meilleur financement afin de le favoriser.



Jacinthe Bélisle

mission scolaire doit résolument prendre un virage pour fournir à ces parents les ressources nécessaires pour les aider à cheminer avec leurs enfants.

Mme Blisle dit qu'elle continuera à demander que les documents de la CSCS soient écrits en français correct, que l'on fournisse aux enseignants les moyens d'améliorer leur

Santana

ATTENTION!
OUVERTURE
D'UN 3e MAGASIN
VENDREDI LE 9 NOV.
PLACE DE L'EST
 Coin King et 10e Avenue nord
 (Face au Burger King)
 Toujours les mêmes bas prix!

**Pour être bien chaussé cet hiver...
Directement du manufacturier**

Trois magasins pour
mieux vous servir.

Place de l'Est
Coin King Est et 10e Ave. N.

3770, boul. Industriel
Sherbrooke, 562-2454

10, rue Principale ouest
Magog, 847-2424

20631

TOUT LE MONDE EN PARLE!
UN 2ième CENTRE D'AUBAINES A SHERBROOKE

CROTEAU

VÊTEMENTS POUR TOUTE LA FAMILLE
 NOTRE RAPPORT QUALITÉ/PRIX
 EST LE MEILLEUR

COMMENÇANT:
 LUNDI le 12 NOVEMBRE 1990 à 9h30

**GRANDE VENTE
 D'OUVERTURE**

**316, DES ÉRABLES
 Sherbrooke (VOISIN DU
 CARREFOUR)**

Téléphone:
 563-2079

SPÉCIAUX
 DISPONIBLES SEULEMENT
 AU NOUVEAU MAGASIN



**Afin de mieux servir notre clientèle, notre succursale du
 42 WELLINGTON NORD (Centre-ville)
 demeure ouverte.**

Blais heureux de l'analyse de l'UPA à propos du lait

Pierre SÉVIGNY

Sherbrooke

La rencontre semi-annuelle de l'Union des producteurs agricoles (UPA) du Québec aura finalement été positive pour le président de la Fédération de l'UPA de l'Estrie, Jacques Blais, du fait que les dirigeants de la Fédération des producteurs de lait du Québec ont reconnu la pertinence d'un traitement égal pour le lait de transformation et celui de consommation.

Le rapport majoritaire du comité ad hoc a été entériné au cours de ces assises de deux jours et M. Blais se réjouit du fait qu'il reconnaisse l'injustice flagrante faite à l'endroit des producteurs de lait de transformation, notamment par le fait que la matière grasse récupérée au niveau de l'écoulement du lait de consommation affecte uniquement le contingentement des producteurs de lait de transformation. Ce qui vient diminuer en valeur réelle le revenu des détenteurs de quota du groupe de producteurs de lait de transformation.

A cet effet, M. Blais évalue la perte de droit de produire à 44,5 millions \$ pour l'année 1989, compte tenu du volume d'écoulement évalué à 5,4 millions de kilogrammes de matière grasse. Or, le

rapport majoritaire recommande de responsabiliser les producteurs de lait de consommation à partir du volume comptabilisé en 1989.

Délai trop long

Tout en se disant satisfait, M. Blais précise néanmoins qu'il refuse de patienter encore sept ans pour la mise en place d'un quota unique. «C'est trop long parce que ça fait déjà dix ans que nous patientons.» C'est pourquoi, par l'entremise du mouvement «Solidarité un lait-un prix Québec», il se propose de participer aux audiences de la Régie des marchés agricoles du Québec pour contester le délai prévu à l'intérieur du rapport majoritaire du comité ad hoc. «Je refuse que les pauvres paient pour les riches et ce, encore durant sept ans», a répété M. Blais.

Surtout, selon lui, que les producteurs de lait de transformation sont non seulement affectés par une perte de la valeur de leur quota mais qu'ils subissent aussi une injustice au niveau du prix, pouvant varier jusqu'à 4 \$ l'hectolitre entre le lait de consommation et celui de transformation.

M. Blais motive donc la poursuite de ses démarches par le fait qu'il veut obtenir justice le plus rapidement au niveau du prix du lait et de la récupération du quota.

Le maire Gilbert s'en prend à Girard sur de prétendus agissements en cachette

Gilles DALLAIRE

Magog

«Une tempête dans un verre d'eau!»

Voilà comment le maire de Magog,



Le maire Paul-René Gilbert

M. Paul-René Gilbert, a qualifié hier la sortie à l'emporte-pièce faite la veille par l'ancien conseiller Laurent Girard, qui a accusé des hauts fonctionnaires municipaux d'avoir caché aux membres du conseil que la salle de spectacles Le Vieux Clocher n'avait pas fait remise de la taxe d'amusement qu'elle percevait depuis plusieurs mois, ajoutant que ces hauts fonctionnaires manœuvraient les conseillers comme des pions.

«Si M. Girard avait pris la peine de s'informer, il aurait appris qu'après la dernière assemblée qui a précédé le scrutin municipal, le propriétaire de la salle, M. Bernard Caza, m'a rencontré en compagnie du directeur général, M. André Rainville, et du greffier, Me Michel Pinault, et nous a informés qu'il ferait remise de la taxe d'amusement un peu plus tard qu'à l'accoutumée. Cette remise, il la fait habituellement à la fin d'octobre. Comme il a toujours fait honneur à ses obligations dans le passé, nous avons convenu de tolérer un léger retard parce que nous n'avons aucune raison de croire qu'il ne tiendra pas parole», a expliqué M. Gilbert qui a souligné que M. Caza fait énormément

pour la promotion de la culture, que la présence d'une salle de spectacles comme Le Vieux Clocher est un actif pour Magog et qu'il aurait eu mauvaise conscience de lui mettre le couteau sous la gorge.

Il a ajouté qu'il ne voyait pas la nécessité de convoquer une assemblée spéciale pour faire part aux conseillers d'une simple décision adminis-

trative.

M. Gilbert corroborait ainsi les propos tenus un peu plus tôt par M. Caza qui révélait qu'il avait besoin d'un délai, qu'il en avait glissé mot au directeur général et au greffier en présence du maire, qu'il avait obtenu le délai demandé et qu'il n'avait pas du tout l'intention de se soustraire à ses obligations.

Les jeunes du PQ rejettent l'élection référendaire

Pierre HÉBERT

Sherbrooke

L'exécutif des jeunes du Parti québécois de l'Estrie rejette la résolution d'une élection référendaire telle qu'adoptée lors du colloque national des jeunes tenu en août dernier et soutient que la majorité obtenue n'est pas représentative de la volonté des jeunes du Québec.

C'est lors d'une assemblée tenue en début de semaine que les 15 membres de l'exécutif en Estrie ont convenu à l'unanimité de se dissocier de la position nationale. Le président, Martin Couturier, affirme que la position de l'exécutif reflète l'opinion des jeunes péquistes du territoire. «Nous avons fait une consultation dans différents comités et les jeunes partagent dans une grande majorité notre opinion», explique-t-il.

M. Couturier soutient qu'il n'a d'autre alternative que de respecter la volonté des jeunes péquistes. C'est

donc pour cette raison que l'exécutif se dissocie de la position nationale.

Magouille

Le président de l'exécutif ne parle pas de magouille en se référant au dernier colloque national. Il préfère dire que le débat a été faussé. «Cette proposition d'élection référendaire se voulait au départ, un débat d'idées sur l'accession à la souveraineté et non pas déboucher sur une résolution.»

M. Couturier soutient que certaines personnes ont profité de l'occasion pour faire adopter la résolution alors que ce n'était pas le véritable objet de la rencontre.

D'autre part, M. Couturier est d'avis que le prochain congrès régional des péquistes de l'Estrie les 24 et 25 novembre prochains viendra appuyer la position adoptée par l'exécutif jeune de la région. «Le peuple du Québec aura à choisir son avenir prochainement et ce choix sera fait par lui et non pas par le parti qui aura le pouvoir à ce moment», précise M. Couturier.

Place Belvédère ouvrira 7 jours sur 7 en décembre

Pierre HÉBERT

Sherbrooke

Le centre commercial Place Belvédère ne fera pas exception aux autres centres commerciaux de Sherbrooke et ouvrira ses portes sept jours sur sept pour la période des Fêtes à compter du 2 décembre au 2 janvier inclusivement.

Le Carrefour de l'Estrie a été le premier centre commercial à se prévaloir de la loi sur les heures d'ouverture qui permet aux commerçants d'ouvrir le soir dès la première semaine de décembre et les dimanches de la période des Fêtes. Les Tourelles de Sherbrooke ont emboîté le pas alors que les marchands du centre-ville ouvriront leurs portes à compter du 11 décembre et fermeront leur commerce le dimanche.

Le gérant de Place Belvédère, M. Guy-R. Bouchard, a précisé que l'annonce d'ouvrir les portes pour la période des Fêtes avait été retardée en raison de la consultation menée auprès des propriétaires des différentes chaînes commerciales comprises à l'intérieur du complexe. «Nous attendions parce que nous ne voulions pas avoir à faire des corrections dans ce que nous annonçons. Maintenant, nous pouvons dire que tous les commerces seront ouverts.»

Le centre commercial ouvrira ses portes du lundi au vendredi de 9 h à 21 h, les samedis de 9 h à 17 h et les dimanches de 10 h à 17 h. Les commerces seront en opération les 24 et 31 décembre de 9 h 30 à 17 h. Mentionnons que le complexe commercial sera ouvert le 26 décembre de 13 h à 21 h.



PORTES OUVERTES «À SAVEUR DE MIEL»

chez BLACK ROCK APIARY
DERBY, VERMONT
LES 10, 11 ET 12 NOVEMBRE

TM

Venez flânez,

sirotez une «tasse réconfortante» et profitez de notre sélection de cadeaux pour les Fêtes. Faites votre choix dans une atmosphère détendue, sans vous presser.

Choisissez un cadeau spécial pour chaque personne spéciale, des cadeaux pour toutes occasions — un cadeau pour l'hôtesse à l'occasion de ce souper de Noël — un miel spécial pour votre cuisine des Fêtes.

LES CONGÉS SONT FAITS POUR PASSER DU BON TEMPS — PERMETTEZ-NOUS DE PARTAGER LE NÔTRE AVEC VOUS!

VOYEZ NOTRE MAGNIFIQUE SÉLECTION DE CADEAUX
POUR NOËL
CHOISISSEZ CE QUE VOUS DÉSIREZ, NOUS
L'EMBALLERONS POUR VOUS!

RAFRAÎCHISSEMENTS, CIDRE CHAUD AU MIEL, BISCUITS, CAFÉ, MUFFINS

MIEL — SIROP D'ÉRABLE — TAPIS TRESSÉS
Découvrez nos deux nouveaux délices au miel.

LE PETIT GOÛT
SUCRÉ BLACK ROCK
ET
SUCRERIES DU VERMONT.

Direction: Prendre l'Interstate 91 sud, sortie 28 sud, tournez à droite, continuer jusqu'au dépanneur Cumberland Farm, tournez à droite sur Sisas Ave, à environ 2.2 milles, tournez à gauche sur Lindsay Rd et suivre les instructions.



BLACK ROCK APIARY INC.
B.P. 159
DERBY, VERMONT 05829
1-802-334-5907

20991



2e SOLDE ANNUEL DE NOVEMBRE

60%

de rabais sur notre inventaire complet de vêtements designer pour hommes et dames

Note: Les heures normales d'ouverture de LL BROME sont de 10h00 à 18h00 sept jours par semaine, mais exceptionnellement pour cette vente, LL BROME sera ouvert jusqu'à 21h00 jeudi 8 novembre et vendredi 9 novembre.

SATISFACTION GARANTIE

Prenez la sortie 90 de l'Autoroute des Cantons de l'Est, et suivez la 243 sud, jusqu'à Knowlton

LL BROME

K N O W L T O N



91, Lakeside, Knowlton, Québec, J0E 1V0 TEL: 1-243-0123

20991

La crise pétrolière, une collusion?

... se demande la Chambre des Bois-Francis

Pierre MAILHOT

Victoriaville

Le président de la Chambre de commerce des Bois-Francis, M. Alain Parr, a vertement dénoncé, hier l'augmentation du prix du pétrole et se pose plusieurs questions dont, entre autres, si cette situation dans le Golfe persique crée vraiment une crise ou est simplement une collusion pour faire des profits énormes.

M. Parr a indiqué que la Chambre de commerce des Bois-Francis a l'intention de demander aux autres chambres de commerce et plus particulièrement à la Chambre de commerce du Québec de formuler conjointement avec elle une demande au gouvernement fédéral pour qu'il crée une commission spécialement chargée d'enquêter sur ces abus flagrants et cette collusion. M. Parr pense utile que les élus exigent que Pétro Canada

viennent justifier ses résultats aberrants devant la population.

Chiffres à l'appui, l'organisme signale que l'Impériale a déclaré un bénéfice net de 194 millions \$ pour le troisième trimestre de 1990 comparativement à un profit de 120 millions \$ pour la même période en 1989. Shell Canada a, pour sa part, fait des profits nets de 108 millions \$ par rapport à 100 millions \$ en 1989 et Pétro Canada a fait des profits net de 80

millions \$ comparativement à 1 million \$ en 1989.

Le président de la Chambre de commerce des Bois-Francis soutient que cette crise a provoqué de nombreuses faillites et a déstabilisé l'économie dans son ensemble. « Cette situation touche particulièrement notre région où nos frais de transport sont plus élevés pour nos petites et moyennes entreprises par rapport aux grands centres urbains », a-t-il déclaré.

Carte électorale

Par ailleurs, le président de la Chambre prône le statut quo dans l'actuel dossier du redécoupage de la carte électorale proposée par le directeur général des élections, M. Pierre-F. Côté.

« On ne comprend pas qu'on ne respecte pas la communauté naturelle des Bois-Francis qui s'étend de Plessisville à Kingsley-Falls », a-t-il souligné. Il estime que le gouvernement enlève un pouvoir en rayant le comté de Richmond. M. Parr signale que la Chambre de Commerce des Bois-Francis va être vigilante même si le gouvernement vient d'instaurer un moratoire de six mois dans ce dossier.

Avenir constitutionnel

Le président de la Chambre de commerce des Bois-Francis n'est, d'autre part, pas tellement heureux que, du revers de main, le gouvernement ait refusé le président de la Chambre de commerce du Québec, M. Jean Lambert, comme membre de la commission parlementaire Bélanger-Campeau sur l'avenir constitutionnel et ait nommé à sa place M. Marcel Beaudry, avocat et homme d'affaires.

M. Parr considère que le choix de M. Lambert à la commission Bélanger-Campeau était une évidence même en raison de la représentativité de M. Lambert dans le domaine des affaires où la Chambre regroupe 60 000 entreprises.

17 000 visiteurs de moins à la Gorge de Coaticook

Christian CARON

Coaticook

Le parc de la Gorge de Coaticook a enregistré une baisse de 17 000 visiteurs au cours de la dernière saison, par rapport à la précédente.

Le parc, qui vient de fermer ses portes pour l'hiver, a reçu un total de 49 500 visiteurs au cours des

croire que la saison 1990 en fut une plutôt modeste. Un total de 66 000 visiteurs avaient effectivement fait une halte à la Gorge en 1989.

« Il faut cependant se rappeler que les dirigeants de la Gorge avaient organisé une conférence monstre pour officialiser l'ouverture 1989 avec comme principale attraction le tout nouveau pont suspendu, le pont piétonnier le plus long au monde. Il va sans dire que cette nouveauté a contribué fortement à créer un grand impact et à attirer les visiteurs », explique Jean-Yves Ruel.

Le directeur général s'empresse toutefois de préciser qu'avant la saison 1989 (66 000 visiteurs), le plus grand nombre de visiteurs avait été 32 000 en 1988. La température de cette année n'a également pas été particulièrement favorable tant en saison estivale qu'à l'automne.

Les dirigeants de la Gorge ont préféré axer leur publicité sur la région de Montréal pour la saison 1990. Une publicité qui a eu son effet, selon Jean-Yves Ruel. Par exemple, en juillet dernier, les statistiques démontrent que 45 % de la clientèle provenait de la région de Montréal.

Rythme de 50 000

Dans l'esprit de Jean-Yves Ruel, les dirigeants de la Gorge devront désormais penser en fonction d'un achalandage de 50 000 visiteurs. Ce nombre devrait en principe être perçu comme étant le baromètre dans les prochaines années.

« Si l'on espère accueillir plus de 50 000 visiteurs par année à la Gorge, il faudra ajouter des éléments, des attraits et de nouvelles infrastructures pour faire en sorte de prolonger le séjour du visiteur de quelques heures », affirme le directeur général de la Gorge. A cet effet, bien des projets sont à l'étude.



Jean-Yves Ruel

six derniers mois. L'an dernier, la Gorge de Coaticook avait enregistré un record de visiteurs avec 66 000 visiteurs.

Même si on enregistre une diminution de 17 000 visiteurs par rapport à l'année dernière, le directeur général de la Gorge de Coaticook, Jean-Yves Ruel, se dit néanmoins satisfait des résultats. « Nous avons attiré près de 50 000 visiteurs, ce qui n'est quand même pas si mal, quand on pense que le tourisme a été à la baisse un peu partout au Québec cet été », précise Jean-Yves Ruel.

Succès de 1989

Le directeur général de la Gorge estime que c'est le succès démesuré de l'année 1989 qui fait

Vidéo de 50 minutes sur l'évolution des moyens de communication en Estrie

Andrée ALLARD

Sherbrooke

Un montage de documents d'archives, de reproductions de photos anciennes et d'illustrations du XIX^{ème} siècle, des témoignages et des anecdotes de la même époque: tels sont les éléments du vidéo « Rivière, route et chemin de fer », présenté conjointement hier au Foyer Studio Théâtre de l'Université Bishop, par la Commission scolaire Morilac et le Centre de recherche des Cantons de l'Est.

Le film, d'une durée de 50 minutes, porte sur l'évolution des moyens de communication dans le comté de Richmond, centre ferroviaire le plus important du sud du Québec durant près d'un siècle.

« Le chemin de fer en Estrie a permis un accès direct des produits canadiens vers l'Europe notamment. Comme les grands ports de Québec et de Montréal étaient fermés durant l'hiver, le train permettait le transport de marchandises vers Portland, au Maine. Le cuir, le bois et les produits de ferme étaient acheminés vers Montréal et les États-Unis. A la fin du XIX^{ème} siècle, l'Estrie était considérée comme un milk wagon », a rappelé en souriant Conrad Graham, du Musée McCord de Montréal.

Le document relate la vie sociale et culturelle des habitants en passant par l'époque de navigation sur la rivière St-François à l'ouverture de la première route carrossable, le chemin Craig, en 1812 jusqu'à la construction du chemin de fer en 1853,

BIESY



Anne McLaren, conceptrice du vidéo original, et Christian Boyer, de la Commission scolaire Morilac, présentent une gravure d'époque, témoignage de la vie au XIX^{ème} siècle à Richmond.

Le document audio-visuel est une adaptation de « River, Road and Rail », réalisé en 1983 grâce à l'initiative de Anne McLaren, productrice déléguée. « J'ai voulu réaliser un projet de sensibilisation culturelle. Un des volets de ce projet était de donner aux communautés de la région une fierté de leur patrimoine. J'ai toujours voulu une traduction du document. Je suis très contente que ce soit fait », a commenté Mme McLaren.

Réalisé par la Commission scolaire Morilac, la version française de cette histoire se veut un outil didactique destiné aux élèves de quatrième année

de niveau primaire mais il est susceptible d'intéresser les sociétés d'histoire, les musées et les groupes communautaires régionaux. Les commissions scolaires intéressées au document pourront bénéficier de matériel pédagogique d'accompagnement.

Rien de neuf dans la conflit chez Gicleurs Astra

Sherbrooke (GF)

Après pratiquement trois semaines de grève générale illimitée, la direction de Gicleurs Astra et la vingtaine de travailleurs syndiqués CSD continuent de se tourner le dos.

« Il n'y a pas de développement dans ce dossier », confirme la conseillère syndicale responsable du dossier, Mme Diane Côté.

A cet endroit, les grévistes ont dressé des lignes de piquetage et font volontiers part de leur détermination à tenir le siège le temps qu'il faudra.

C'est le 19 octobre dernier que les travailleurs de Gicleurs Astra, une entreprise de Sherbrooke spécialisée dans la fabrication de têtes de gi-

cleurs, de valves et de divers appareils de semblable nature, ont décidé de désertir leur lieu de travail et de mettre de l'avant une grève générale illimitée.

Cette décision a été prise devant la lenteur et la tournure des négociations. Les discussions ont été entamées en novembre 1989. Les parties sont à la recherche d'un premier contrat de travail. Après douze séances, la partie patronale a déposé des offres jugées inacceptables par les travailleurs.

Selon la partie syndicale, le litige porte sur les salaires, la liste d'ancienneté, les vacances, le temps supplémentaire, la prime de nuit, les congés sociaux, etc.

Funérailles de l'ancien maire St-Jacques aujourd'hui à Ascot

Ascot

C'est cet après-midi à 14 h, en l'église Précieux-Sang, que se dérouleront les funérailles de M. Eugène Saint-Jacques d'Ascot.

Conseiller municipal de cette localité de 1963 à 1973, cette personnalité a également occupé le poste de premier magistrat d'Ascot de 1973 à 1975. Sous l'administration de M.

Saint-Jacques, la municipalité avait adopté son plan d'urbanisme, installé son service d'aqueduc, procédé à l'achat du parc Belvédère et à l'acquisition du terrain pour le réservoir d'eau potable. En outre, il a été marguillier à la paroisse Précieux-Sang.

Cet ancien maire d'Ascot est décédé lundi dernier à l'âge de 80 ans au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke. Les drapeaux à l'hôtel de ville d'Ascot sont en berne depuis hier.

Eau à nouveau potable à Martinville...

Martinville

L'eau de consommation est à nouveau potable dans la municipalité de Martinville.

Roland Gascon, secrétaire-trésorier de la municipalité, a fait savoir hier que les plus récents résultats d'analyse ne laissent entrevoir aucune

trace de coliforme dans l'eau distribuée par le réseau d'aqueduc.

Après vérifications, il semble que ce soient les pluies diluviennes connues en octobre qui aient provoqué une contamination du réseau d'aqueduc.

L'avis de faire bouillir l'eau pendant au moins cinq minutes avait été décrété le 1er novembre.

...mais contaminée à Estrimont

Canton d'Orford

Les occupants des chalets et des villas du complexe de villégiature Estrimont, au canton d'Orford, sont invités à ne pas consommer l'eau apportée par le réseau d'aqueduc privé qui dessert le complexe, ou à la faire bouillir pendant au moins cinq minutes avant de la consommer.

Cette mise en garde est faite à la suite de la découverte de bactéries coliformes dans un des échantillons

d'eau qui sont régulièrement prélevés en différents points du réseau.

La clientèle de l'Auberge Estrimont n'a pas à tenir compte de cette mise en garde, puisque de l'eau embouteillée lui est fournie. La contamination serait imputable aux pluies abondantes qui se sont abattues sur la région récemment.

L'obligation de faire bouillir l'eau destinée à la consommation disparaîtra aussitôt que l'analyse des échantillons démontrera qu'il n'y a plus de bactéries coliformes dans l'eau.

UNE OFFRE INCROYABLE DE NISSAN MAGOG

OUVERT SAMEDI ET DIMANCHE

STANZA XE 1991

- transm. automatique
- radiocassette
- vitres électriques
- barres de portes électriques
- miroirs électriques
- intérieur de luxe
- régulateur de vitesse
- phares virage
- garantie 6 ans/100,000 km

15 995\$

t.t.p. en sus

MICRA 1991

6 895\$

t.t.p. en sus

CAMION COSTAUD 1991

8 395\$

t.t.p. en sus

MAXIMA 1990

jusqu'à 6 000\$ DE RABAIS

SENTRA 1991

À DES PRIX IMBATTABLES

CHANGEMENT D'HUILE ET FILTRE + VÉRIFICATION EN 13 POINTS 13⁹⁵ main-d'oeuvre incluse

NISSAN MAGOG

VÉRIFICATION DE 12 000 km GRATUITE GARANTIE 6 ANS/100,000 km INCLUSE

427, boul. Bourque, Omerville 843-8145

Les pesticides dans l'eau à Drummondville, c'était en 88

Gérald PRINCE

Drummondville

«Des pesticides dans l'eau potable de Drummondville? Voyons donc! C'est de l'histoire ancienne, le peu qui a été trouvé a été corrigé et de façon absolument vérifiable».

Pour le directeur des services techniques de Drummondville, Gérald Lapierre, l'étude qui, rendue publique hier, fait état de ces présumés pesticides dans l'eau de plusieurs villes du Québec remonte à 1987 et à 1988. Dès que l'étude a été complétée, il y a plus de deux ans, les conclusions ont immédiatement été communiquées aux autorités de Drummondville et le problème a été corrigé sans délai, précise M. Lapierre, qui se

demande qui a bien pu rendre publique cette étude qu'il considère dépassée.

«C'est certain que l'eau brute, provenant de la rivière St-François dans laquelle l'usine de filtration puise directement, contient parfois des pesticides agricoles et industriels avant d'être traitée, parce qu'elle a lessivé de vastes terrains situés en amont, vers Sherbrooke, Magog et même au-delà de la frontière américaine».

Mais, ajoute aussitôt M. Lapierre, dès que l'eau sort de l'usine de filtration après traitement, elle n'en contient plus aucune trace, si minime soit-elle.

Plusieurs analyses sont complétées chaque jour à l'usine de filtration de Drummondville, qui dessert en tout 55 000 personnes de quatre munici-

palités. M. Lapierre certifie que, en aucun cas, depuis trois ans, le ministère de l'Environnement, n'a formulé de remarque sur la présence de micro-polluants, en particulier d'atrazine, du groupe des triazines (pesti-

cide utilisé dans la culture du maïs). «S'il y avait eu un seul petit problème, vous pouvez être certain qu'on aurait été averti par le ministère de l'Environnement tout de suite», s'exclame en riant M. Lapierre.

Pour lui, la population qui s'abreuve aux eaux de l'aqueduc de Drummondville, comme les gens de

St-Nicéphore, Grantham et St-Charles, n'ont aucune raison de s'inquiéter.

Requête de faillite contre 2 compagnies de Drummond

Drummondville (GP)

Une entreprise d'assurance vient de réclamer en Cour du Québec, district de Drummond, la mise en faillite de deux compagnies de Drummondville et d'un notaire, président des deux compagnies visées.

La triple poursuite, inscrite sous les numéros de dossiers 164, 165 et 166 du registre des faillites, vient d'être déposée par La Laurentienne contre Gestion Multi-Services du 228 de la rue Hériot, Immeubles Centre du Québec du 948 du boulevard St-Joseph et personnellement contre Me Daniel Beaulieu, notaire et homme d'affaires.

La requérante, dans les trois poursuites, rappelle avoir cautionné pour 5,5 millions \$ trois projets d'édifices publics en faveur des Constructions du Centre du Québec, qui ont déclaré faillite le 12 juillet dernier. Ces trois projets sont en cours de réalisation:

le Pavillon Lemire de Drummondville, le Foyer de St-Célestin et un agrandissement sportif au Cégep de Trois-Rivières.

De juillet au 24 octobre dernier, La Laurentienne avait dû déboursier à des sous-entrepreneurs, pour ces trois contrats, 332 648 \$ et n'avait reçu aucun remboursement des deux compagnies et du notaire précité. De plus, soutient La Laurentienne, des estimations conservatrices prévoient des déboursés minimaux de 1,7 million \$ pour ses services pour que les travaux aux trois institutions soient complétés.

C'est pourquoi la compagnie d'assurance réclame du tribunal d'émettre une ordonnance de séquestre contre les deux compagnies et les biens personnels du notaire Beaulieu qui en était le président, et de les déclarer en faillite.

La triple requête est présentable le 15 novembre au palais de justice de Drummondville.

Jusqu'au 30 novembre, à l'achat d'une PASSAT 1991 en inventaire, obtenez 4 pneus d'hiver et 4 jantes, valeur de 1 080\$.

SI VOUS PENSEZ TOUJOURS À LA VOUS COMME À LA PETITE VOITURE ÉCONOMIQUE DE BAS...



...voici de quoi élargir vos idées!

Voici la plus grande et la plus spacieuse des Volkswagen jamais construites. La nouvelle Passat. Cinq adultes y voyagent en tout confort et, avec près de 500 litres d'espace utilisable, le coffre est plus grand que celui de beaucoup de voitures. Et bien que tout sur la Passat soit nouveau, sa superbe tenue de route et sa grande maîtrise témoignent de son ascendance technologique allemande.



Passat 20 920S*

Rev. allemande
des concessionnaires
automobiles
de l'Estrie inc.

Mont Orford Auto Inc.
617, boul. Bourque
Omerville (Magog)
843-3368

Sherbrooke Automobile
2959, rue King ouest
Sherbrooke
569-9111

RESTAURANT

Le Marinois

de 10h00 à 20h00

DIMANCHE

«DE LA TUQUE»

Venez BOUFFER!
Venez DANSER!
Venez VOUS AMUSER!

buffet
chaud ou froid **4** 99*
pour tous

APPORTEZ UNE TUQUE
* sans tuque 6 99

TRÈS IMPORTANT:
Le buffet comporte plus
de 35 choix. Appelez
ou venez nous voir.
On se fera un plaisir
de vous lire
tout le menu.

1105, 12e
Avenue nord
(Plateau André Vigor)

823-2277 Pour réservations,
demandez Céline.

CHARME

Ma chère,
je t'assure...
Demain
je fais
un malheur
au bureau!

Souliers
THOMAS
WALLACE
Sac
RODA
Gants
PIERRE
CARDIN
Portefeuille
PEDANO
Boucles
de souliers
Boucles
d'oreilles
Collier
Broche
FRANCL

20888
C H A U S S U

GRÉGIRE

16 WELLINGTON
NORD
PLACE BELVÈRE

L'ESSENTIEL ACCESSOIRE
CHAUSSURES • SACS • GANTS • CEINTURES • FANTAISIES

À VICTORIAVILLE

sous forme de soumissions ouvertes, débutant lundi le 5 novembre 1990

25 MAISONS MOBILES USAGÉES À LIQUIDER

C'est très simple, il suffit que de remplir le formulaire de soumission, qu'on vous remet, inscrivez-y le numéro de la maison désirée et le prix que vous voudriez payer.

LIVRAISON N'IMPORTE OÙ. MISE AU NIVEAU SI DÉSIRÉ!

AUSSI 2 MAISONS MODÈLES (PRÉFAB) À VENDRE PAR SOUMISSIONS.

Heures d'ouverture:
Lundi au mercredi: 9h00 à 16h00
Jeudi et vendredi: 9h00 à 21h00
Samedi: 9h00 à 16h00

VOICI LA LISTE DES MAISONS À VISITER SUR PLACE

ROYCLAST	10'x46'		TRECO	14'x36'	1981
NASHUA	10'x46'	1966	CONCORDE	14'x56'	1976
CHALET	12'x32'	1987	GLENDALE	14'x56'	1974
ATLANTIC	12'x48'	1972	CHAMPLAIN	14'x56'	1974
VENTURA	12'x54'	1976	BENDIX	14'x56'	1974
GLENDALE	12'x54'	1974	L.G.	14'x56'	1990
FLEETWOOD	12'x54'	1970	NORFAB	14'x62'	1976
COMMODORE	12'x56'	1977	COMMODORE	14'x64'	1973
CHAMPION	12'x56'	1972	PARAMOUNT	14'x68'	1976
PRINCESSE	12'x60'	1971	P.M.C.	14'x60'	1976
			COMMODORE	14'x56'	1976

À VENIR

MODULAIRE	14'x68'	1987	MODULAIRE	14'x68'	1987
MODULAIRE	14'x64'	1983	COMMODORE	14'x68'	1976

MAISONS MOBILES PIERRE DOYON INC.

999, rue Notre-Dame ouest, Victoriaville, (819) 758-4625

Fiberglass Canada ferme ses portes à Victoriaville

□ L'entreprise est offerte aux 17 employés licenciés

Pierre MAILHOT

Victoriaville

L'usine Fiberglass Canada Inc. située sur la rue Gaby à Victoriaville fermera définitivement ses portes le 2 janvier prochain mettant ainsi ses 17 employés à pied.

Joint à ses bureaux, hier, le surintendant de l'usine, M. Sylvain Gauthier, a confirmé la nouvelle. D'ailleurs, les employés ont été avisés de cette fermeture depuis peu.

M. Gauthier a cependant souligné que l'entreprise, qui se spécialise dans la confection de membranes de toitures, a été offerte aux employés. «Les dirigeants de Fiberglass Canada ont décidé de fermer l'usine victorienne pour se concentrer davantage

sur les produits de base tels que les matériaux d'isolant, le textile, les matériaux de résine», a-t-il indiqué.

M. Gauthier souligne que Victoriaville n'est pas le seul endroit pénalisé par ces décisions. «Quatre-vingt-quatorze personnes provenant de différentes usines de la compagnie sont touchées par cette décision de restructuration».

L'usine Fiberglass Canada est installée à Victoriaville depuis six ans. En 1989, l'entreprise a investi plus de 300 000 \$ pour rénover ses installations de production. M. Gauthier signale, toutefois, que cet investissement n'a pas apporté les résultats escomptés. «Les perspectives de ventes prévues n'ont jamais pris leur envol», a-t-il révélé.

Les dirigeants de l'entreprise victorienne prendront une série de mesure pour venir en aide aux employés. «Les primes de séparation offertes aux employés sont supérieures à ce que le gouvernement permet. Pour que les employés se trouvent un nouveau travail, la compagnie met à leur disposition une firme de consultants pendant cinq mois. Les bénéfices sociaux pourraient s'étaler encore sur un an pour les employés salariés», a conclu M. Gauthier.

Déficit anticipé de 156 000 \$ à Arthabaska

Pierre MAILHOT

Arthabaska

La ville d'Arthabaska anticipe un déficit de 156 000 \$ pour l'exercice 1990, mais elle ne prévoit toutefois pas une hausse de taxes en 1991.

C'est ce qui ressort du rapport de la situation financière qui a été déposé à la dernière séance du conseil de ville.

Selon le rapport, ce déficit anticipé serait dû aux fluctuations des revenus et des dépenses. Ainsi, pour des revenus de 5 497 696\$, les autorités municipales prévoient des dépenses de l'ordre de 5 654 878\$.

On constate dans ce rapport qu'au chapitre des revenus, section taxes d'affaires, il y a eu un manque à gagner de 40 000\$ dû à l'ouverture tardive du centre commercial «La Grande Place» à Arthabaska.

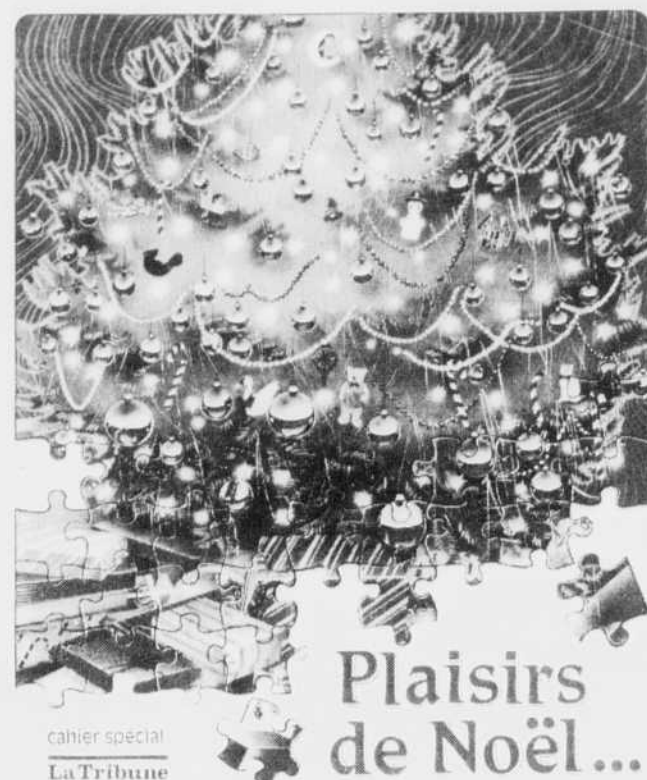
Au chapitre des dépenses, la ville a dû déboursier 32 000\$ pour la construction des bureaux de la MRC d'Arthabaska, somme qui n'avait été prévue au budget.

A la section des immobilisations, la ville a dépensé un montant supplémentaire de 16 000\$ pour l'achat de terrains et d'un balai mécanique pour le nettoyage des rues.

Le budget 1991 de la ville d'Arthabaska devrait être déposé au cours de la semaine du 9 décembre prochain.

A ne pas manquer!

SAMEDI, 1er DÉCEMBRE 1990
NOTRE CAHIER SPÉCIAL
SUR LES PRÉPARATIFS DE NOËL



Quelle que soit la spécialité de votre commerce, vous êtes en mesure d'offrir des idées-cadeaux susceptibles de plaire à nos lecteurs. Nous pouvons vous réserver un espace publicitaire dans notre cahier spécial. Vous avez jusqu'au 21 novembre 1990 pour confirmer votre participation.

Pour plus d'information ou si vous désirez rencontrer un(e) conseiller/conseillère publicitaire, composez

564-5450
La Tribune

21270

SOULAGEZ VOTRE COEUR,
COUPEZ LE SEL!



L'AUTRE FAÇON
DE VAINCRE LA GLACE:
LES MICHELIN D'HIVER XM + S100.

Pour mordre dans l'hiver, Michelin a trouvé la solution et l'a brevetée! Avec l'adhérence que vous donnent les lames d'attaque à affûtage permanent des radiaux d'hiver XM + S100 Michelin, vous pouvez économiser sur le sel pendant nos hivers québécois. A des prix comme ça, vous n'avez pas de raison de vous contenter de moins!

XM + S100

Un concept extraordinaire qui assure une traction élevée et un freinage exceptionnel.



À partir de

65\$
145 SR13

MICHELIN, LA SUPÉRIORITÉ À TRÈS BON PRIX.

Le Relais

PNEUS — FREINS — SUSPENSION

11 Léger
Sherbrooke

566-7722



18189

une équipe
RECONNUE



Serge Yves Beaulieu
PRÉSIDENT



Yvan Beaudet
TAILLEUR CONSULTANT
Anciennement de la Maison de la fourrure
9 ans d'expérience



Carole Labrecque Couture
CONSULTANTE
16 ans d'expérience



Denis Doucet
TAILLEUR CONSULTANT
40 ans d'expérience

**LA GARANTIE
PREMIER FOURRURE**

Si vous pouvez nous prouver pouvoir acheter le même manteau ailleurs à plus bas prix, eh bien nous battons ce prix!

DES SERVICES DE QUALITÉ

• ENTREPOSAGE

• NETTOYAGE

• REMODELAGE

• RÉPARATION

FAITES PEAU NEUVE!

**PREMIER
FOURRURE**



COLLECTION
SERGE YVES BEAULIEU

422, rue King est, Sherbrooke 564-1337

21069

National

Un bijoutier montréalais abat un jeune voleur

Montréal (PC)

Confronté à deux jeunes bandits armés qui voulaient dévaliser son établissement, un bijoutier montréalais a abattu d'un coup de feu l'un de ses assaillants et a maîtrisé son complice à la pointe du fusil jusqu'à l'arrivée des policiers de la CUM.

Ces tragiques événements se sont déroulés en l'espace de quelques secondes, hier à l'heure du midi, à l'intérieur de la bijouterie Jako, rue Saint-Hubert, dans le secteur très achalandé de la plaza Saint-Hubert.

Selon la police, les deux jeunes voleurs de race noire auraient tout d'abord fait irruption dans ce petit commerce, vers 12 h 25, en brandissant

leurs armes en direction du propriétaire, un bijoutier d'origine arménienne de 36 ans, ainsi que sa belle-mère de 61 ans, en leur faisant savoir qu'il s'agissait d'un hold-up.

Armé d'une carabine de calibre .22 à canon tronçonné, l'un des bandits, Allen Locke, 18 ans, aurait forcé l'homme d'affaires à se diriger vers l'arrière-boutique tandis que son complice, Howard Ellis, un individu de 19 ans actuellement en liberté illégale, aurait pointé un pistolet en direction de la femme.

Loin de vouloir remettre son argent au voleur qui le menaçait de son arme, le bijoutier s'est plutôt emparé d'un fusil de calibre .12 qu'il cachait pour sa protection dans l'arrière-boutique et il a abattu Locke d'un

seul coup de feu. Il est ensuite revenu en vitesse vers l'avant de son commerce pour forcer l'autre voleur à jeter son arme et à se coucher sur le plancher.

Après avoir pris le contrôle de la situation, le bijoutier s'est empressé de communiquer avec les policiers du district 43 de la CUM.

A leur arrivée sur les lieux de ce hold-up raté, les policiers ont effectivement découvert le corps inerte de Locke accroupi dans l'arrière-boutique tandis que son complice Ellis était toujours prisonnier du bijoutier armé. C'est à ce moment que les policiers ont constaté que l'arme d'Ellis était en réalité une imitation d'un pistolet de calibre .45.

Après avoir été interrogé par les

policiers, Howard Ellis a pris le chemin des cellules en attendant de com-

paraître aujourd'hui sous des accusations de vol qualifié, de complot et

de possession d'une imitation d'arme à feu dans un dessein dangereux.

Libéré après 37 ans de prison pour tentative de viol

Marie TISON

Ottawa (PC)

La Cour suprême du Canada a donné sa bénédiction hier à la mise en liberté d'un résident de la Colombie-Britannique parce que son incarcération prolongée constituait une peine cruelle et inusitée.

M. Theodore Steele a passé près de 37 ans dans un pénitencier après avoir reconnu sa culpabilité à une accusation de tentative de viol.

Le plus haut tribunal du pays a statué que cette incarcération violait l'article 12 de la Charte canadienne des droits et libertés, qui spécifie que «chacun a droit à la protection contre tous traitements ou peines cruels et inusités».

Les sept juges qui ont pris part au jugement ont affirmé que la violation résultait d'erreurs commises par la Commission nationale des libérations conditionnelles, et non de quelque vice interne des dispositions relatives aux délinquants dangereux.

La Cour suprême a constaté que la durée d'incarcération de M. Steele avait été exceptionnellement longue.

«Quand l'intimé a été incarcéré

pour la première fois, M. Saint-Laurent était premier ministre du Canada et le général Eisenhower était président des États-Unis, a souligné le juge Peter Cory, qui a rédigé le jugement unanime. Il était incarcéré lors de la crise des missiles de Cuba, de l'assassinat du président Kennedy, de la guerre du Vietnam, de la crise du FLQ, du scandale du Watergate, de la guerre entre l'Iran et l'Iraq et de la fin de la guerre froide entre l'Union soviétique et les États-Unis.

Durée indéterminée

C'est en 1953 que M. Steele s'était reconnu coupable de tentative de viol contre une fillette de 11 ans. Il avait été déclaré atteint de «psychopathie sexuelle criminelle» et condamné à une peine d'emprisonnement d'une durée indéterminée.

Le juge avait souligné que M. Steele, alors âgé de 18 ans, devait recevoir un traitement approprié. Or, le pénitencier ne disposait pas de service

pour le traiter. Au cours des années, divers essais de libération conditionnelle surveillée ont eu lieu, mais ils ont pris fin en raison de fautes découlant habituellement d'un problème de consommation d'alcool, ou d'un manquement à la discipline.

Ce n'est qu'en juillet 1989 que la Cour suprême de la Colombie-Britannique a ordonné la mise en liberté de M. Steele, parce que la prolongation de son incarcération constituait une peine cruelle et inusitée. La Cour d'appel de la Colombie-Britannique a maintenu cette décision en mars 1990.

Le juge Cory a spécifié que la condamnation de M. Steele à une peine d'emprisonnement d'une durée indéterminée était valide, mais que les erreurs commises par la Commission des libérations conditionnelles au fil des ans avaient rendu cette incarcération illégale.

La Cour suprême refuse de réviser la sentence du caporal Denis Lortie

Marie TISON

Ottawa (PC)

La Cour suprême du Canada a refusé hier de réviser la sentence du caporal Denis Lortie.

Le caporal Lortie devra purger sa peine d'emprisonnement à perpétuité, tel que décrété le 11 mai 1987, sans possibilité de libération conditionnelle avant 10 ans.

Denis Lortie avait tué trois personnes et en avait blessé 13 autres le 8 mai 1984 lors d'une fusillade dans les corridors et le Salon Bleu de l'Assemblée nationale. Alors membre des Forces armées canadiennes, il voulait s'en prendre au gouvernement du Parti québécois.

Le jury d'un premier procès, en février 1985, avait déclaré le caporal Lortie coupable de meurtre au premier degré. Le juge l'avait alors condamné à l'emprisonnement à perpétuité.

Toutefois, en septembre 1986, la Cour d'appel du Québec avait ordonné la tenue d'un nouveau procès parce qu'elle jugeait que les directives données au jury quant aux témoignages des psychiatres étaient erronées et incomplètes.

Lors du deuxième procès, l'avocat du caporal Lortie, Me Jacques Larochelle, avait indiqué que son client était prêt à plaider coupable à trois accusations de meurtre au deuxième degré et neuf accusations de tentative de meurtre.

Il a expliqué que son client souffrait d'une maladie mentale, mais que la définition que donnait le Code criminel de l'aliénation mentale était trop étroite pour inclure ce problème particulier et permettre un acquittement.

Me Larochelle avait cependant annoncé qu'il contesterait les sentences prévues au Code criminel pour le meurtre au deuxième degré. Il soutenait que la peine d'emprisonnement à perpétuité, sans possibilité de libération conditionnelle avant 10 ans, constituerait une peine cruelle et inusitée compte tenu de l'état mental du caporal Lortie.

En février 1987, le juge Duroc, de la Cour supérieure, a toutefois annulé les plaidoyers de culpabilité de Denis Lortie, y a substitué des plaidoyers de non-culpabilité, et a ordonné la tenue d'un nouveau procès. Il a expliqué qu'à son avis, le caporal Lortie pouvait chercher à se faire acquitter en plaçant l'aliénation mentale.

Denis Lortie a présenté à nouveau ses plaidoyers de culpabilité lors d'un troisième procès, en mars 1987. Le 11 mai 1987, le juge Desjardins, de la Cour supérieure, l'a condamné à une peine d'emprisonnement à perpétuité sur chacun des chefs d'accusation de meurtre au second degré, et à 15 ans d'emprisonnement sur chacun des chefs de tentative de meurtre. Lui aussi a rejeté les arguments de Me Larochelle sur l'invalidité de la sen-

tence prévue au Code criminel.

Le caporal Lortie a résolu d'appeler de cette décision, mais la Cour d'appel du Québec a rejeté cette requête le 19 mars 1990. Comme le juge Duroc, la juge Mailhot, de la Cour d'appel, a soutenu que Denis Lortie aurait pu présenter une défense d'aliénation mentale.

Le caporal Lortie a logé un appel à la Cour suprême en mai dernier. Le tribunal a refusé d'entendre sa requête, ne fournissant aucun motif pour expliquer son refus.

PRÉPAREZ-VOUS,
le temps des Fêtes approche
rapidement.

SPÉCIAUX

en magasin sur certains instruments:

PIANOS — ORGUES — GUITARES
VIOLONS — ACCORDÉONS — CLAVIERS

Samick — Baldwin — Technics — Casio — Washburn — Norman — Hohner

PLAN MISE DE CÔTÉ

Financement disponible (sur approbation)

N.B. Il est encore temps pour les COURS DE MUSIQUE. Un cadeau apprécié.

MULTI MUSIQUE ENR.

Promenades King
Sherbrooke

564-0525

21108x

Les enfants d'une femme
tuée par une auto-patrouille
sortent de l'anonymat

Montréal (PC)

«La mort de notre mère a été classée comme un fait divers sans importance. Les autorités policières et municipales n'ont témoigné aucune sympathie. On ne s'attendait pas à une gerbe de fleurs, mais à un mot de regret», raconte Diane Bisson.

Les enfants de la famille Bisson ont décidé de sortir de l'anonymat; ils voudraient que l'accident mortel dont a été victime leur mère, Mme Marielle Pelletier-Bisson, 62 ans, chanteuse professionnelle et adjointe au directeur de la chorale de Laval, serve de leçon.

Le 14 août, à minuit, une auto-patrouille conduite à grande vitesse par deux policiers de Laval brûlait un feu rouge et heurtait de plein fouet la voiture d'une Mme Bisson qui revenait d'une réunion d'amis. Les tests ont démontré qu'elle n'était pas en état d'ébriété, ni sous l'effet de médicaments.

La terrible nouvelle a été communiquée à la famille par téléphone durant la nuit. «Les policiers ne se sont même pas présentés à la maison», dit Diane Bisson. Le choc a été d'autant plus grand que les enfants avaient perdu leur père, il y a moins d'un an.

«Fallait-il brûler un feu rouge à vive allure pour répondre à un appel, même urgent? Les policiers ont-ils des règles à respecter lorsqu'ils sont au volant de leur voiture? La décision repose-t-elle sur leur seul jugement? Doit-on risquer la vie d'honnêtes citoyens pour arriver plus rapidement sur les lieux d'un crime ou d'un drame?» Voilà quelques-unes des questions que se pose la famille Bisson.

Au cours d'une entrevue hier, les enfants, François, Roselyne et Diane (seul Robert était absent), ont expliqué qu'ils ne cherchaient pas des coupables, mais des réponses qui pourraient permettre d'éviter des accidents aussi tragiques.

Carrières et professions

N.B. Tous les postes annoncés sont ouverts également aux femmes et aux hommes.

OFFRE D'EMPLOI
PROGRAMMEUR(E)

Exigences:

- DEC en informatique
- Expérience en entreprise
- Excellente connaissance du logiciel RECAP sur REXON et du BUSINESS BASIC
- Connaissance de UNIX et de BBX
- Facilité et exactitude en français écrit.

Le poste:

- Pour une durée de six (6) mois: Janvier 1991 à juin 1991
- Vérification du logiciel d'application en place et documentation utilisateurs
- Travail à Drummondville
- Rémunération selon compétences.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 22 novembre 1990 à:

LES PETROLES THERRIEN INC.
Directeur informatique
1000, boul. Lemire, C.P. 383
Drummondville (Québec)
J2B 6W3

21853



À partir de \$495 par mois

JE VOIS UN AUTOMNE
DE BAS PRIX

EN PLUS 2%
DE RABAI
SUR PRÊT HYPOTHECAIRE
(POUR UN AN)

...Christaline

MAISONS MOBILES

- Maison Beauce 1986, 14x64, 3 ch., porte jardin;
- Val Bar, 3 ch., chauffage électrique, 14x60;
- PMC, 14x56, 3 ch., très propre;

USAGÉES EN VENTE SUR PLACE

- Bendix, modèle Paramount, 8,600.00\$;
- Supérieure 10x50, meublée, 5,400.00\$;
- Bendix, 14x68, 3 ch. C'est à voir!

FAITES VOTRE OFFRE

- Réservez dès maintenant pour 1991
- Spécial démonstrateur
- Acceptons échanges



Nous sommes dans les pages jaunes

Les Maisons

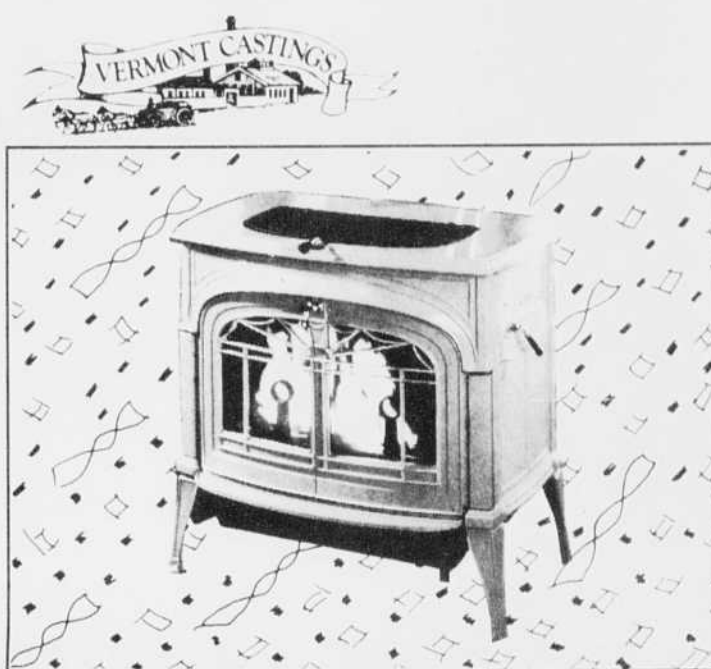
À VOTRE SERVICE DEPUIS PLUS DE 30 ANS

DRUMMOND MOBILE Québec Inc.
700, boulevard St-Joseph, Drummondville, Qué. J2C 2C2

HEURES D'OUVERTURE: Lundi au vendredi: 9h à 21h, samedi: 10h à 16h

(819) 477-3131

20221



LE DÉFIANT ENCORE:

LE MEILLEUR POÊLE À BOIS AU MONDE

Efficacité: Le poêle le plus efficace jamais fabriqué selon des tests exécutés par des laboratoires indépendants.

Pratique: Avec les options de chargement frontal ou sur le dessus, ses contrôles pratiques et notre système d'enlèvement des cendres, vous passerez moins de temps à surveiller votre feu et plus à en profiter.

Visibilité du feu: Deux larges vitres auto-nettoyantes vous permettent d'admirer le feu.

Design: Quoiqu'il s'agisse du poêle le plus avancé techniquement jamais fabriqué, nous avons retenu un design classique aussi beau que la beauté qu'il ajoute à votre intérieur.

Les foyers Vermont Castings.



**La Boutique
du Tisonnier**

4589, Boul. Bourque
Rock Forest
Tél.: 564-2022

La qualité de nos produits
fait notre réputation

Heures d'ouverture:
Lundi, mardi:
mercredi: 9h à 17h30
Jeudi, vendredi:
9h à 21h
Samedi: 9h à 17h

20504

National

Ovni au-dessus de Montréal: lumière ou vaisseau spatial?



D'étranges lumières ont été observées dans le ciel de Montréal mercredi soir. Des témoins ont parlé d'un faisceau de lumière blanche qui est resté immobile pendant trois heures, avant de s'éloigner lentement vers le nord.

Montréal (PC)

Illusion, canular, phares d'avion, vaisseau spatial, extra-terrestres? Les questions fusent hier au sujet de l'objet lumineux aperçu mercredi soir au-dessus du centre-ville de Montréal.

Mais quand Marc Gélinas a vu la photo publiée par La Presse, il n'y eut plus de doute dans son esprit: il s'agissait, fort probablement, d'un ou de plusieurs faisceaux lumineux en provenance du centre-ville, réfléchis par les nuages très denses situés à basse altitude au moment où le phénomène a été signalé.

Marc Gélinas est météorologue au service de la météorologie d'Environnement Canada à Dorval. Il est aussi le secrétaire de la Société d'astronomie de Montréal. «Cela ressemble à un phénomène observé à maintes occasions, notamment lorsque l'on fait des travaux avec des projecteurs parfois utilisés en météorologie, explique-t-il. La lumière est réfléchiée par les cristaux de glace ou les gouttelettes d'eau contenues dans le nuage. Selon la densité du nuage, le faisceau pourra mesurer plusieurs centaines de mètres d'épaisseur et être visible à très grande distance.»

Phares d'auto?

D'où provenaient ces rayons lu-

mineux? Peut-être tout simplement d'une automobile dont les phares étaient braqués par hasard vers le ciel ou encore, réfléchis vers le ciel par les vitres d'un édifice, dit-il. Il n'est pas impossible par ailleurs que des projecteurs utilisés sur le sommet d'édifices durant des travaux, ou encore, les faisceaux lumineux qui proviennent parfois de centres commerciaux ou des concessionnaires d'automobiles lors de promotions, peuvent aussi être en cause.

Il exclut la possibilité d'aurores boréales, en raison des nuages. Le météorologue rappelle que les faisceaux lumineux rotatifs émis par la Place Ville-Marie, peuvent être visibles à plus de 50 kilomètres du centre-ville quand il y a des nuages. Mercredi soir, entre 19h et 23h, l'altitude des nuages a varié de 800 à 1200 mètres (2500 à 5000 pieds).

Autres phénomènes

Selon M. Gélinas, certains autres phénomènes lumineux comme les éclairs provoqués par les soudeurs ou par les lignes électriques à haute tension sont parfois réfléchis dans les nuages. «Ces phénomènes souvent considérés comme bizarres sont toujours explicables scientifiquement, comme l'ont démontré certaines enquêtes réalisées aux États-Unis», fait-il valoir. Il y a quelques années le pu-

blic a cru à un ovni dont les phares clignotaient alors qu'il s'agissait simplement des planètes Jupiter et Vénus masquées alternativement par des nuages. Jusqu'à maintenant, les cas d'ovnis les plus spectaculaires se sont toujours révélés être des canulars, affirme l'expert.

Le scepticisme est de mise

Hier matin, à la tour de contrôle de Dorval, on confirmait qu'aucun objet volant non identifié n'avait été signalé par le système de radars de l'aéroport. Le contrôleur interrogé sur le sujet signale que depuis les vingt ans qu'il travaille à la tour de contrôle, on n'a jamais signalé un ovni. Selon lui, le phénomène rapporté mercredi a été provoqué par un rayon lumineux.

À la GRC, l'enquête est close, a-t-on expliqué. En réalité la GRC ne mène pas d'enquête. Elle se contente de colliger certains témoignages et de les communiquer au Département des sciences planétaires du Conseil national des recherches du Canada, à Ottawa.

Hier au conseil, on semblait un peu gêné par les questions sur les ovnis. «Le sujet est sans fondement scientifique. Il n'existe pas de section de recherches dans ce domaine», nous a-t-on dit. Mais les rapports de la GRC? «Certains de nos chercheurs recherchent des fragments de météorites», a

t-on répondu en faisant le lien entre les ovnis et les gros météorites.

Le même scepticisme régnait aussi parmi les 200 membres du groupe Les Sceptiques du Québec. Dominic Larose, président de cette société, rappelle qu'un certain nombre de personnes sont devenues membres du groupe justement après avoir perdu leurs illusions sur les objets volant non identifiés. «Voilà une quarantaine d'années que l'on parle des ovnis et jamais on n'a eu la moindre preuve scientifique à ce sujet. On en est au même point que dans les années 50. Il y a de quoi être sceptique», lance-t-il.

Offre de 100 000 \$

Depuis deux ans, Les sceptiques du Québec offrent toujours 100 000 \$ à celui qui pourra fournir une preuve tangible d'un phénomène paranormal. Hier, le président du groupe se disait prêt à offrir la même somme à celui qui lui apporterait un morceau d'ovni ou une preuve de son existence. Il va sans dire, l'offre tient aussi pour toute entrevue avec un extraterrestre. M. Larose attend une réponse. Mais il demeure sceptique...



100 000
OBJETS
DE PROMOTION

- * AGENDA
- * ALLUMETTES
- * ARTICLES DE GOLF
- * BRIQUETS
- * CALENDRIERS
- * CASQUETTES
- * ÉPINGLETES
- * MACARONS
- * PORTE-CLEFS
- * STYLO
- * T-SHIRT

Etc.



Réjean, président



François, vice-président



Marcel, conseiller



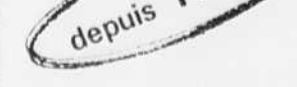
Jacques, conseiller



Maurice, conseiller



Bob, conseiller



SEARS

SAMEDI SEULEMENT



RABAIS 50%

Selection de radios fin de série pour l'auto.
Rayon automobile, pas dans tous les magasins.

RABAIS 20-30%

Scie ou ponceuse.
Nos 23289/24790.
Ord. 69,99\$ - 79,99\$. Ch. 49,99\$
Les prix ont-mentionnés sont des prix Sears.

MOITIÉ PRIX

Niveau 24" en aluminium.
No 92462.
Sears ord. 24,99\$. Ch. 12,49\$

RABAIS 6%

Ens. de ciseaux à bois 3 pièces.
No 90030. Ord. 14,99\$. Ens. 8,99\$

RABAIS 7%

Robuste agrafeuse manuelle.
No 93022.
Sears ord. 24,99\$. Ch. 17,77\$

RABAIS 30%

Ens. de forêts Excalibur™
21 pièces pour perceuse. No 75372.
Ord. 99,99\$. Ch. 69,99\$

1499

Rabais 50%. Ens. de 3 lames 7 1/4".
18, 60 et 200 dents. No 30500.

RABAIS 40%

Tournevis Craftsman™ varies.
Ord. 2,49\$ - 10,99\$.
Ch. 1,49\$ - 6,59\$

RIEN QUE 89¢

Ampoules Sears givrées. 40, 60 ou 100 watts. Paq. de 2.

RABAIS 5%

Voiture de course à échelle 1/32.
Ord. 29,99\$ - 32,99\$.
Ch. 24,99\$ - 27,99\$

RABAIS 1/3

Gants de ski Dri-Max™ Gordini.
Sears ord. 29,99\$. Paire. 19,99\$

RABAIS 40%

Sac de couchage approuvé par Sir Edmund Hillary. No 40540.
Ord. 99,99\$. Ch. 59,99\$

RABAIS 6%

Jeu de flechettes. 6 flechettes.
No 73061.
Sears ord. 15,99\$. Ch. 9,99\$

RABAIS 50%

Pare-douche 2 panneaux.
Sears ord. 189,99\$ - 199,99\$.
Ch. 139,99\$ - 149,99\$

RABAIS 20%

Broyeur à déchets à alimentation continue.
Sears ord. 99,99\$. Ch. 79,99\$

RABAIS 20% *

Tous les radiateurs électriques portatifs en stock. Choix de modèles et formats.

2299

Après remise de 55 du fabricant.
Rabais 55. Pomme de douche Water Pik™. No 86059.
Ord. 32,99\$. Ch. 27,99\$

RABAIS 25% *

Arrangement floral de poinsettias en soie.

RIEN QUE 799

OFFRE D'OUVERTURE
Pulls choisis pour femmes.
Ch. 7,99\$

RIEN QUE 1999

Jupes variées en interlock pour femmes. Lavables, tons unis ou imprimés.

RABAIS 25% *

Tous les bijoux en or 10K et 14K pour enfants. Ord. 12,99\$ - 49,99\$.
Ch. 9,74\$ - 37,49\$

RABAIS 30% *

Toutes les chaussettes pour femmes. Couleurs variées.
Ord. 1,69\$ - 5,99\$.
Paire. 1,18\$ - 4,19\$

RABAIS 25% *

Tous les rasoirs pour femmes.
Ord. 9,99\$ - 79,99\$.
Ch. 7,49\$ - 59,99\$

RABAIS 30%

OFFRE D'OUVERTURE
Tous les parkas pour filles et garçons. Tailles 4-16.
Après 11h, prix courant.

RABAIS 30% *

Tous les pantalons tout-aller pour hommes. Couleurs et modèles pour l'automne.

RABAIS 30% *

Tous les pantalons habillés pour hommes. Modèles et couleurs pour l'automne.

RABAIS 30% *

Toutes les robes de chambre et pyjamas pour hommes. À temps pour Noël!

RABAIS 25%

Pyjamas choisis pour garçons. Tailles 4-16.

RABAIS 25%

Pulls choisis pour filles. 8(7-8), 12(10-12), 16(14-16).

RABAIS 1/3

Jeans en denim choisis pour filles. Profitez de l'occasion. Tailles 7-16.

RABAIS 25%

Pantalons choisis en denim pour garçons. Ord. 27,99\$ - 54,99\$.
Ch. 20,99\$ - 41,24\$

RABAIS 33-50% *

Toutes les verreries à motif Soleil.
Dans la limite des stocks disponibles.

PRIX EN VIGUEUR SAMEDI 10 NOVEMBRE 1990
SAUF AVEC CONTRAIRE. DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES.

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU
REMBOURSEMENT

SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ
DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES
MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE
DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions "Ord." ou "Était" de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 lundi et mardi; de 9h30 à 21h du mercredi au vendredi; de 9h à 17h le samedi. Sherbrooke, Carrefour de L'Estrie, 563-9440. Copyright Canada, 1990, Sears Canada Inc.

National

Ryan convaincu que l'armée était le seul moyen de rétablir l'ordre

Ottawa (PC)

Le ministre de la Sécurité publique du Québec, M. Claude Ryan, est convaincu qu'il n'existait pas d'autres moyens de rétablir l'ordre que de faire appel à l'armée, au cours de la crise amérindienne de l'été dernier.

C'est ce qu'il a expliqué au gouvernement fédéral dans un rapport qui a été rendu public hier, par le secrétaire d'Etat, M. Gerry Weiner.

En vertu de la Loi de la défense nationale, un rapport doit être fait sur les circonstances entourant la demande de troupes pour venir en aide aux autorités civiles.

Eux seuls (les militaires), souligne le rapport de M. Ryan, possédaient les ressources humaines et matérielles nécessaires pour rétablir l'ordre et la paix publique, devant le déploiement quasi militaire de la défense des Warriors.

Si le Québec a demandé la présence de l'armée, poursuit M. Ryan, c'est qu'elle constituait la «solution nécessaire» pour minimiser les risques d'effusions de sang.

C'est le 11 juillet dernier qu'un policier de la Sûreté du Québec a été tué au cours d'un assaut contre la barricade des Mohawks, à Oka.

Intervenant par la suite, l'armée a pu libérer le pont Mercier, occuper la réserve de Kahnawake et finalement appréhender les derniers Warriors dans un centre de désintoxication d'Oka, le 26 septembre.

Négociations

La Sûreté du Québec avait dressé des barrages de routes, mais il lui était impossible de contrôler les événements.

D'autant plus, rappelle le rapport, que «toutes les tentatives de négociation de la part du gouvernement du Québec et de ses représentants, dans un effort pour briser l'impasse et trouver une solution pacifique au conflit, ont échoué».

Le directeur de la Sûreté du Québec et le sous-ministre de la Sécurité publique ont fait savoir au ministre de la Sécurité publique qu'il leur était impossible de mettre fin au désordre.

La police ne possédait pas les ressources humaines et matérielles nécessaires pour s'occuper de cette affaire.

«Les Warriors d'Oka et de Kahnawake».

Bingo à Pointe Bleue: il ne peut y avoir d'exception

— Sirros

Québec (PC)

Il ne peut y avoir d'exception à la loi qui interdit la tenue d'un bingo à Mashteuatsh (Pointe-Bleue), estime le ministre délégué aux Affaires autochtones Christos Sirros.

Pour sa part, le porte-parole du Parti québécois, le député de Duplessis Denis Perron a suggéré qu'on modifie par décret le règlement de la Régie des loteries et courses qui interdit la tenue de bingos dont le montant des prix dépasse le maximum légal de 5000 \$.

«On laisse traîner les choses: la demande du conseil de bande de Pointe-Bleue a été faite dès juin dernier», a rappelé M. Perron.

La situation explosive vient de ce que les Montagnais de Mashteuatsh ont organisé pour le 17 novembre prochain un super bingo où quelque 60 000 \$ seront distribués en prix.

Le règlement de la Régie des loteries et courses permet la tenue de bingos aux organismes qui détiennent un permis à cette fin, si les prix ne dépassent pas 5000 \$.

Le chef de bande de Mashteuatsh, Rémi Kurtzness, prévoit que les profits réalisés lors du bingo du 17 novembre seront réinvestis dans des travaux communautaires comme l'aménagement d'une garderie ou la réfection du clocher de l'église.

Hier, M. Sirros a rappelé que cette communauté autochtone de 2000 personnes sise sur les rives du lac Saint-Jean connaissait des problèmes économiques sérieux avec un chômage de 60 pour cent.

Corrections EATON

Encart-compte Eaton de novembre en vigueur jusqu'au 31 décembre 1990.

12A: Corbeille à couture de ton rose. Devrait être: 14 x 6 1/2 x 6 po. 29.99 ch.

E: Ciseaux à broderie. Devrait être: 3.99 ch.

F: Coupe-fil. Devrait être: 2.99 ch.

Eaton s'excuse de tout inconvénient.

21597

nawake avaient creusé des tranchées et installé des barricades d'une façon quasi militaire. Ils possédaient alors un arsenal considérable d'armes militaires et avaient clairement indiqué qu'ils avaient l'intention de s'en servir.

«Dans cette crise, les dimensions et la topographie des lieux concernés, le besoin d'intervenir à deux endroits critiques, et la nature hautement spécialisée des ressources et de l'équipement technique qui devaient être déployés, excédaient clairement la ca-

pacité des autorités civiles d'accomplir cette mission exceptionnelle elles-mêmes.»

Le rapport fait également mention du fait que la crise a réduit le nombre de policiers disponibles ailleurs dans la province.

NOUVEAU

SPORTTECH AUTO INC.

LES SPÉCIALISTES

MAZDA SUBARU MERCEDES

80 rue Quatre Pins Sherbrooke

King ouest

N.V. Cloutier

Quatre Pins

SPORTTECH AUTO

HUILE ET FILTRE 14.80*

* sur Mazda et Subaru jusqu'au 30 novembre 1990.

820-0477

21074

HOTPOINT MOFFAT

LA VENTE EXPLOSIVE

CUISINIÈRE

- Four à nettoyage facile
- Tournebroche en option
- Grillage variable
- Cuisson «Touche d'or»

RÉFRIGÉRATEUR

- Volume de rangement de 19,2 pi³
- Sans givre
- Amande ou blanc neige

FOUR À MICRO-ONDES

- Capacité du four: 0,8 pi³
- Commandes de cuisson électronique
- 10 niveaux de puissance
- Nécessaire de montage

SÈCHEUSE

- 5 programmes
- 3 choix de température
- Filtre à charpie placé à l'avant

LAVEUSE

- 7 programmes
- 3 vitesses d'agitation
- 5 combinaisons de température de l'eau
- Amande ou blanc

LAVE-VAISSELLE

- Filtre autonettoyant «Filtre Plus»
- Panier grand format
- Jeu de panneaux réversibles

LE SPÉCIALISTE DE L'ÉLECTROMÉNAGER

SERVICE DE L'ESTRIE inc.

SHERBROOKE: 225, rue Wellington sud **563-0563**

GRANBY: 385, rue Dufferin **777-5544**

Cartes de crédit acceptées. Financement sur place.

21116x

Faites-en un anniversaire exceptionnel.

Bague d'anniversaire en diamants.
Des diamants pour célébrer un amour qui dure toujours.

Fiez-vous à

Ronald Fortier inc.

Gemmologiste agréé
43, Wellington nord, Centre-ville, Sherbrooke

Un diamant est éternel.

20892x

RA P H E L

3025, rue King ouest, Sherbrooke

Tourelles

21123x

RESTAURANT Le Marinois

SOUPER DANSANT

... TOUS LES SAMEDIS AU SON DE LA MUSIQUE DE MARC LAUTURE pianiste, guitariste, chanteur

FONDUE CHINOISE À VOLONTÉ 7.99

Aussi: menu à la carte

1105, 12e Avenue nord (Plateau André Viger)

823-2277 Pour réservations, demandez Céline.

21079

VENTE PRÉ-BOUSCULADE DES FÊTES

N'attendez pas la foule dans notre magasin!
Profitez de nos spéciaux tout de suite pour
colorer vos Fêtes avec des cadeaux qui ren-
dent plus qu'heureux!



Divan- LIT économique

Il est si pratique lorsque des visiteurs
inattendus surviennent! Offert dans un
choix de couleurs se mariant à tout décor

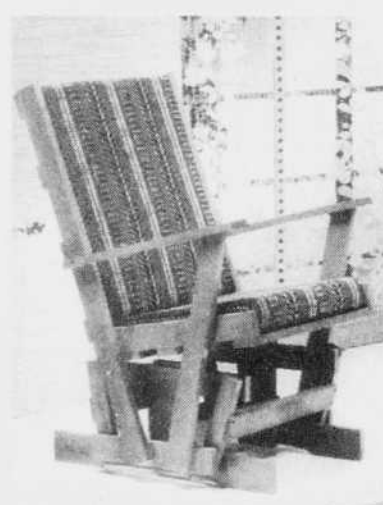
329\$



Section-salon 5 mcx

Ensemble de salon modulaire qui ajoute
une touche créative à votre pièce de
prédilection! Choix de couleurs.

569\$



Chaise sur billes

Naturel

99\$
129\$

Blanc

Elle vous procurera des heures et
des heures de repos bien mérité.

Réfrigérateur fiable

789\$

Un appareil indispensable dans votre
cuisine. Et à ce prix, il fera étinceler à
Noël le visage de la femme de votre vie!



Ensemble de chambre 4 morceaux

Mobilier de chambre à coucher com-
prenant bureau triple, miroir, commode
et tête de lit. Tables de nuit en sus. Choix
de blanc ou noir.

699\$



Pupitre d'écolier

89\$

Facilitez-lui la tâche pour
ses devoirs et leçons!
Prêt à assembler.



Fauteuils confortables

2 / 329\$

C'est le temps de vous ac-
corder une paire de cadeaux
de choix pour Noël. Couleurs
variées.

Unité TV-son divertissante!



119\$

Modèle prêt-à-assembler,
choix de noir, blanc ou beige
essuyé. Rehaussera votre décor
de salon ou de vivoir!



Ensemble de cuisine

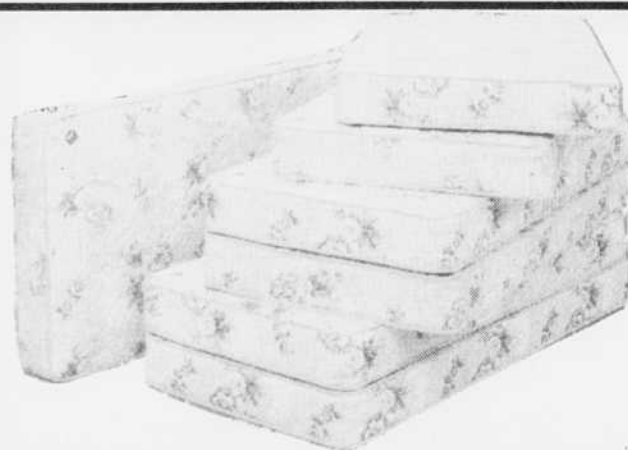
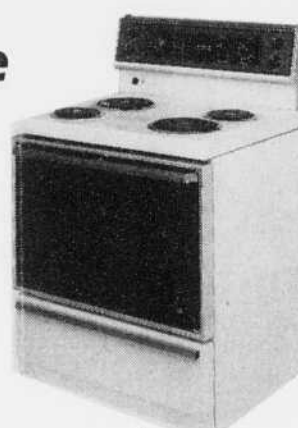
Ensemble comprenant table et 6 chaises.
Choix de blanc ou blanc/noir.

599\$

Cuisinière indispensable

569\$

Elle fera de vous un véritable Cor-
donbleu! De plus, à ce prix, elle fait
attention à votre budget.



Matelas économiques

Grand choix de matelas et sommiers
39". Choisissez le confort!

À partir de

89\$

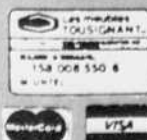
Pupitre d'ordinateur

89\$

Choix de blanc ou can-
nelle, prêt-à-assembler.
Un meuble utile à prix
économique.



Possibilité
de
crédit



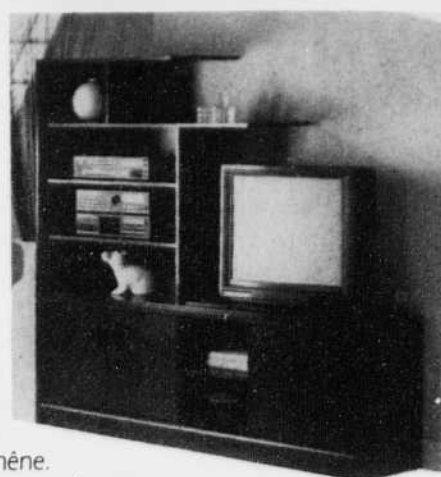
DEPOSITAIRE DES MARQUES:
• ADMIRAL • BON-AIRE SERTA • CRAFTLINE •
DAVELUYVILLE • DUTAILLIER • ELKAN • FRI-
GIDAIRE • HOUSE OF BRAEMORE • H.P.L. •
KELVINATOR • KROEHLER • LAURIER • PRINCE-
VILLE • SHERMAG • TOSHIBA • VICTORAMA •
VICTORIAVILLE • VILLAGEOIS • PALISSER •
ETC.

Voyez d'autres spéciaux dans notre magasin!
Demandez à nos conseillers en ameublement
de vous parler des super bas prix sur nos
démonstrateurs... Devancez la foule!

Bibliothèque originale

189\$

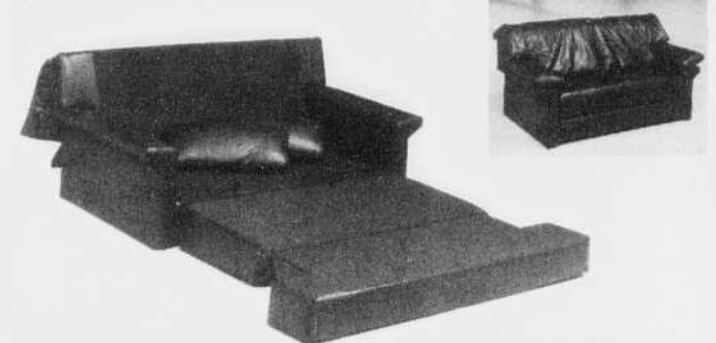
Prête à assembler. Choix
de fini blanc, noir ou chêne.
Accompagnera vos divertissements!



Causeuse-lit si pratique!

Déroulez l'assise et vous obtenez un lit
d'un moelleux confort!

399\$



Chaise et tabouret

329\$

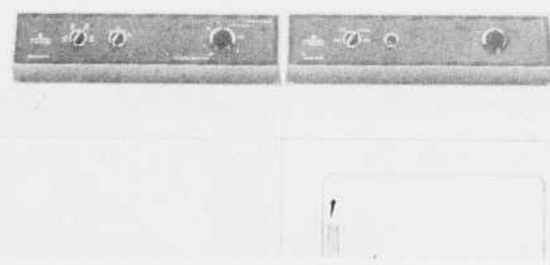
Avec manette de réglage vous permet-
tant d'adapter l'angle désiré.



Les travaillantes laveuse-sécheuse

Une paire de gros bras pour abattre
la grosse besogne du lavage et du
séchage! C'est vraiment un prix-
cadeau!

859\$
pre



Chambre à coucher 4 mcx

Mobilier de chambre prêt à assem-
bler. Choix de blanc ou noir.

299\$



Causeuse El-Ran

La meilleure relaxation! Divan et fauteuil
également disponibles

à partir de

699\$



1279 Grégoire, Rock Forest

565-7515